

RAPPORT ANNUEL 2019

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



Strasbourg.eu
eurométropole

OBJECTIF

Z

Zéro déchet
Zéro gaspillage

LA COLLECTE
DES DÉCHETS
ALIMENTAIRES
PROCHE DE
CHEZ VOUS!



SOMMAIRE

TEMPS FORTS 2019	4-5
NOS MISSIONS	6-7
NOS ENGAGEMENTS	8-9
LE SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS	10
Organigramme.....	11
La formation des agents.....	12
Les accidents du travail.....	13
RÉDUCTION ET RÉEMPLOI	14
Performances.....	14
Actions 2019 de réduction et réemploi.....	15-16
La sensibilisation de la population.....	17
Privilégier le réemploi.....	18-21
LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE	22
La collecte des ordures ménagères résiduelles.....	22-23
La collecte sélective.....	24
Collectes en service complet.....	24-27

DÉCHETS ET COLLECTES EN CHIFFRES

28

Ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés collectés (sur les 3 secteurs)	28-29
Collecte sélective des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte et en apport volontaire sur les 7 communes > 10 000 habitants (secteur 1).....	30
Collecte sélective des déchets ménagers en apport volontaire sur les 21 communes < 10 000 habitants (secteur 2)	31
Collecte sélective des déchets ménagers en porte-à-porte sur les 5 nouvelles communes (secteur 3).....	32
Synthèse des différents types de collecte sélective sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole.....	32
Évolution de la qualité de la collecte sélective.....	33
Qualité de la collecte sélective en porte-à-porte sur les 7 communes > 10 000 habitants (secteur 1)	34
Qualité de la collecte sélective sur les 21 communes < 10 000 habitants (secteur 2)	35
Qualité de la collecte sélective en porte-à-porte sur les 5 nouvelles communes (secteur 3)	35
La collecte du verre.....	36-37
Le développement de la collecte sélective des déchets ménagers	38-41
La collecte en déchèteries	42-45
Collecte des encombrants.....	46-47
Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA).....	48-49
Les déchets dangereux des ménages (DDM).....	50-51

VOUS TRIEZ, ILS ASSURENT LE TRAITEMENT ET LE RECYCLAGE

52

La valorisation des emballages en plastique, en acier et en aluminium, et des papiers-cartons.....	53-57
Traitement et valorisation des déchets verts.....	58-60
L'unité de valorisation énergétique.....	61-74
Les partenaires de la collecte, de la valorisation et du traitement des déchets.....	75-79

ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

80-87

Budget général - 28 communes soumises à la TEOM.....	82-86
Budget annexe - 5 communes soumises à la REOM (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Osthoffen)	87

SCHÉMA DE GESTION DES DÉCHETS

88-89

TEMPS FORTS 2019



#TATATASSE, #JAIMATASSE, #CHOPETATASSE



Pour réduire le nombre de gobelets jetables et passer à des habitudes plus durables, une grande partie des distributeurs présents dans les locaux de l'Eurométropole de Strasbourg sont équipés de l'option « sans gobelet ». Différentes actions de communication ont été menées pour inciter les agents à changer leur comportement en les invitant à s'équiper d'une tasse réutilisable.

Cette campagne de communication a été reprise par d'autres institutions comme l'UNISTRA, le CROUS ou l'Université de Haute-Alsace et même une société privée avec, pour seul objectif, de réduire nos déchets.

SOIRÉES QUIZ DU TRI



Parce que la qualité du tri est essentielle pour garantir la valorisation des déchets triés, l'Eurométropole de Strasbourg est allée à la rencontre de ses habitants lors de 5 soirées "Quiz du tri" organisées courant juin à Strasbourg Neuhof, Strasbourg Cronenbourg, Oberschaefolsheim, Lingolsheim et Vendenheim. Le public s'est pris au jeu et a pu tester de manière ludique ses connaissances sur les consignes de tri. Si pour certains déchets comme les papiers, cartons, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, les bonnes réponses fusaient, un petit rappel sur le tri des emballages métalliques et surtout sur les « petits alus » type capsules de café en aluminium était plutôt bienvenu. Ce fut l'occasion de présenter également certaines alternatives zéro déchet comme par exemple, boire l'eau du robinet et ainsi éviter les bouteilles en plastique, apposer un stop-pub sur sa boîte aux lettres ou pratiquer le compostage.

REDÉMARRAGE DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Après une suspension d'activité de 34 mois, l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Strasbourg a repris son activité fin juin 2019. Après la réalisation de tests à froid puis à chaud qui se sont déroulés entre février et juin 2019, les tests en charge avec introduction des déchets ont démarré le 27 juin. À fin décembre 2019, 88 219 tonnes de déchets ont été incinérés dont 68 514 tonnes pour l'Eurométropole de Strasbourg. Cette reprise a également permis de délivrer de la vapeur aux industriels à compter de juillet et d'alimenter le réseau de chaleur urbain à compter d'octobre 2019.



1 AN POUR BIOCLOU

En juillet 2019 le dispositif expérimental de collecte des déchets alimentaires par vélo-remorque place Saint-Etienne a fêté ses 1 an. Pour cette permanence "anniversaire", un moment convivial a été proposé aux habitants pour les remercier de leur engagement. Environ 1 tonne de déchets est recyclée mensuellement et retourne à la terre pour nourrir les sols. Pour la deuxième année, le dispositif a été étendu à 100 foyers supplémentaires.

ÉCO-VILLAGE CAMPUS DE L'ESPLANADE

Le campus de l'Esplanade accueille à chaque rentrée universitaire lors d'une journée au mois de septembre, de nombreux acteurs locaux et associations de l'économie sociale et solidaire.

Objectifs : proposer aux étudiants des bons plans pour équiper leur logement, acheter des livres, des habits, ou encore un vélo, tout cela à moindre coût.

Afin de sensibiliser les étudiants, un stand d'information « Objectif Z » était installé sur le campus.

Au programme : distribution de stop-pub, de carafes Eau de Strasbourg, promotion du compostage, et beaucoup d'échanges qui témoignent d'un intérêt grandissant pour la réduction des déchets, notamment en consommant autrement. Les étudiants ne s'y trompent pas : le zéro déchet, c'est un vrai plus pour son budget !



COLLECTE EXPÉRIMENTALE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES SUR HOLTZHEIM

En novembre 2019, 12 bornes de collecte des déchets alimentaires ont été installées sur la commune de Holtzheim. Les habitants de la commune ont été équipés d'une petite poubelle d'appartement, le bioseau, et de sachets en papier kraft pour trier chez eux les restes de repas, les épluchures et tout autre déchet alimentaire. Les sachets pleins sont à déposer dans les bacs placés dans les bornes. Les déchets sont ensuite collectés 2 fois par semaine et valorisés en énergie renouvelable (biogaz) ou retournent à la terre sous forme d'amendements. Holtzheim est donc commune pilote pour cette nouvelle collecte en apport volontaire des déchets alimentaires. À terme, le dispositif pourrait être étendu à d'autres communes.



NOS MISSIONS

Collecter, traiter, valoriser

L'Eurométropole de Strasbourg assure la collecte, le traitement et la valorisation de tous les déchets produits par les 491 409 habitants de ses 33 communes.

La gestion des déchets ménagers, indissociable du développement durable, représente un enjeu important pour la qualité de vie des habitants et pour la collectivité.



Anticiper, développer

Au-delà d'une gestion quotidienne, les déchets « se pensent » et se gèrent sur le long terme.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 définit des objectifs ambitieux de réduction et de recyclage des déchets. Ainsi, la collectivité s'est lancée dans un nouveau défi : proposer des actions et travailler sur une évolution des pratiques pour répondre aux enjeux d'un Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

Adapter, maîtriser, préserver

La gestion des déchets est une activité complexe qui doit concilier différents enjeux : apporter un service adapté aux besoins du territoire, préserver l'environnement, et maîtriser les finances publiques. L'Eurométropole de Strasbourg mène une politique de gestion des déchets qui répond au mieux à ces 3 enjeux et respecte les prescriptions réglementaires.

Organiser, gérer

L'Eurométropole de Strasbourg assure principalement en régie la collecte des déchets en porte-à-porte et en déchèterie. Elle gère également de nombreux marchés de traitement des déchets ainsi qu'une délégation de service public pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique. En parallèle, la collectivité développe régulièrement de nouvelles filières pour lui permettre d'atteindre les objectifs de valorisation.

Sensibiliser, informer

La communication par l'information et la sensibilisation est déterminante pour la réussite et la compréhension des actions terrain ainsi que pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux déchets. En 2019, près de 47 215 foyers ont été démarchés à domicile pour être sensibilisés aux consignes de tri. Ces actions se déclinent avec des outils qui aident l'utilisateur dans la gestion quotidienne de ses déchets.



LES DIFFÉRENTES MISSIONS ASSURÉES PAR LE SERVICE

- La collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des déchets ménagers résiduels, du papier/emballages recyclables et du verre ;
- La collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers ;
- La mise à disposition des bacs de collecte, leur maintenance et leur réparation ;
- La collecte des déchets encombrants ;
- La collecte en déchèteries fixes, mobiles et déchèteries spéciales végétaux ;
- L'enlèvement des dépôts sauvages ;
- La sensibilisation des usagers au tri et à la gestion des déchets ;
- La gestion de contrats de redevance spéciale pour les non-ménages qui souhaitent voir leurs déchets assimilés collectés par la collectivité.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Une fois collectés, les déchets rejoignent différentes filières de traitement pour être majoritairement recyclés ou valorisés, notamment :

- **L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) :** valorisation énergétique (cogénération vapeur / eau chaude /électricité) et matière (mâchefers, ferrailles) des déchets ménagers résiduels ;
- **Le Centre de Valorisation des Déchets Végétaux (CVDV) :** valorisation matière (compost) et énergétique (plaquettes et refus de criblage en chaufferies) ;
- **Le centre de tri :**
 - › séparation par catégories de matériaux recyclables (papiers, cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) collectés en mélange ;
 - › conditionnement pour transport vers les filières de recyclage.

Définition

DÉCHETS MÉNAGERS

Ce sont les déchets que tout particulier produit dans sa vie quotidienne. Les déchets ménagers regroupent les ordures ménagères (non recyclables ou pas encore recyclées), les déchets recyclables secs (journaux, papiers, cartons, magazines, verre, aluminium, plastique) et les recyclables dits humides, organiques ou fermentescibles (déchets alimentaires, herbes, bois...). Le Code général des collectivités territoriales (art L.2224-13 et 14) stipule que les communes ou leurs groupements doivent assurer l'élimination des déchets des ménages.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT EN MILIEU SCOLAIRE

Afin de sensibiliser le public scolaire au tri des déchets, l'Eurométropole de Strasbourg met à disposition de toutes les écoles qui le souhaitent la malle pédagogique « Tricétop ».

À noter : la création d'un nouvel outil pour sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire « Gâchis, non merci ! » pour les cycles 1, 2 et 3 et la création du jeu des collectes et de malles Tawashi qui s'adaptent à tout public.

L'animatrice Environnement accompagne les équipes pédagogiques dans la construction des projets de sensibilisation et les forme sur les thématiques et outils prêts.

Au total, en 2019, près d'une cinquantaine de structures ont bénéficié de ce dispositif, équivalent à environ 3700 enfants, de la maternelle au lycée. Les visites de sites, tels que le centre de tri et le centre de valorisation des déchets verts, complètent utilement les projets menés par les enseignants. Ces visites ont suscité beaucoup d'intérêt auprès de 1600 élèves et accompagnateurs.

Nouveauté : 6 représentations du spectacle l'Or Brun en mars et novembre 2019 ont permis de sensibiliser 1594 enfants au compostage.



NOS ENGAGEMENTS

Garantir un service public **de qualité** pour tous, toute l'année



Agir pour **réduire les déchets** dangereux et nocifs

Augmenter le recyclage

Développer la **valorisation des déchets**



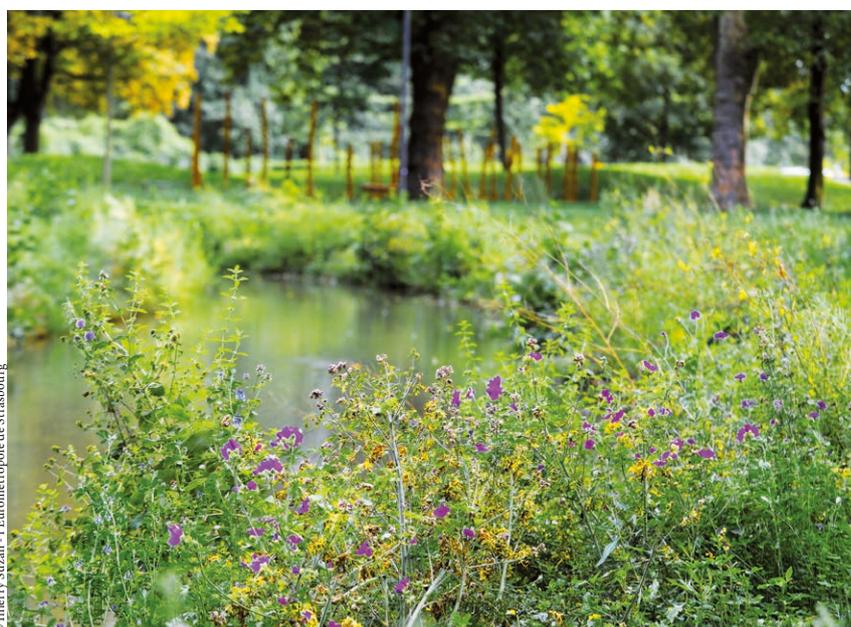
Garantir un cadre de **vie de qualité**

Assurer une **maîtrise des coûts**



Contribuer à **réduire la production** de déchets

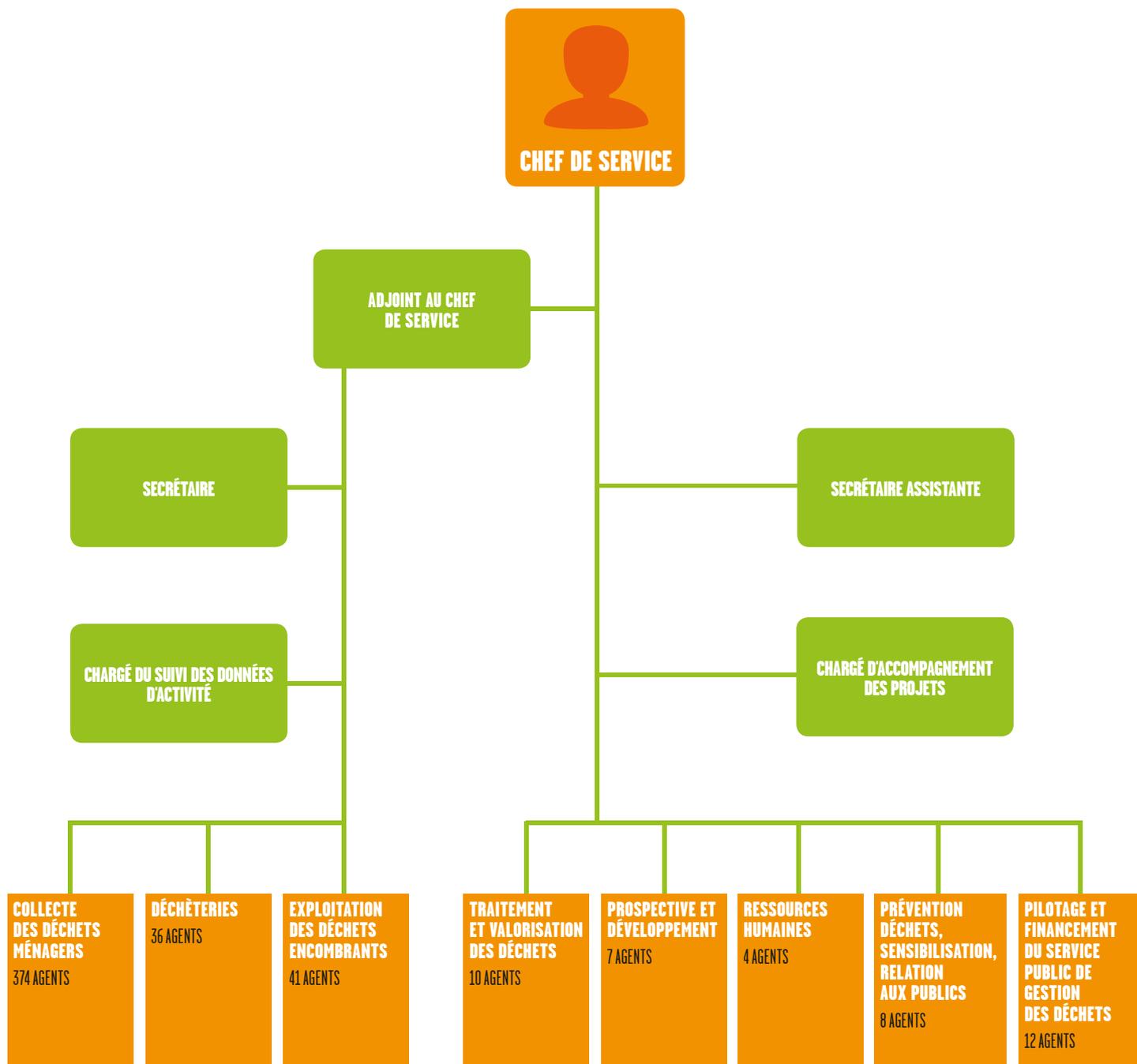
Préserver notre environnement



©Thierry Suzan - l'Eurométropole de Strasbourg



LE SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS



498

agents assurent les différentes missions du service Collecte et valorisation des déchets

dont

374

collectent les déchets ménagers en porte-à-porte



LA FORMATION DES AGENTS

En 2019 ont été enregistrés 250 départs en formation pour 627 jours de formation réalisés.

Les actions de formation du service collecte et valorisation des déchets sont essentiellement liées à la sécurité des biens et des personnes.

Des formations telles que la lutte contre l'incendie, la Prévention et Secours Civiques niveau 1 (secourisme), la Formation Continue Obligatoire (FCO) et la conduite en conditions hivernales pour les chauffeurs et les recyclages du Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) pour les utilisateurs d'engins spécifiques sont dispensées chaque année aux agents concernés.

Les agents de déchèterie, préposés à l'accueil et à l'orientation des usagers bénéficient de formations spécifiques à leur métier : formation sur le risque amiante, lutte contre l'incendie, habilitation aux risques électriques.

La formation au management pour tous les encadrants s'est poursuivie en 2019.

Les autres formations sont principalement destinées à accompagner les agents plus individuellement dans l'intégration des évolutions techniques, le perfectionnement de leurs connaissances professionnelles, mais aussi dans leur parcours de carrière professionnelle.

2019 aura aussi été l'année de la formation d'intégration pour 44 agents nouvellement recrutés, pour un total de 215 jours.



LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

En 2019, le service a enregistré 46 accidents du travail avec arrêt et 18 accidents sans arrêt de travail ainsi que 16 accidents bénins.

Les accidents du travail sont analysés pour mettre en place les actions correctives nécessaires et pour rappeler les consignes.

Ainsi, en 2019, un certain nombre d'actions correctives et préventives ont été poursuivies ou nouvellement mises en place, telles que :

- L'étude des postes exposés au travail isolé et demande de DATI (Dispositif d'Alarme du Travailleur Isolé) ;
- La réalisation de Protocoles de Prélèvement et la formation des agents en charge des relevés réglementaires en matière des eaux de rejets à l'UVE ;
- Le remplacement du bruiteur de recul des BOM par un bruit de Lynx. Des tests ont été effectués au centre-ville de Strasbourg. 3 véhicules sont équipés de ces nouveaux bruiteurs, 5 BOM supplémentaires seront équipées en 2020 ;
- Poursuite des travaux sur les nouveaux critères de dimensionnement des circuits de collecte.

Par ailleurs, 23 comptes-rendus d'incident pour atteinte à agent.e.s ont également été rédigés. Près de 57 % concernent l'activité en déchèterie et 21 % l'activité de collecte en porte-à-porte.



RÉDUCTION ET RÉEMPLOI

PERFORMANCES

L'Eurométropole de Strasbourg met en œuvre depuis 2010 une politique ambitieuse de réduction et de gestion des déchets renforcée en 2017 par le programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage dans la continuité du Programme Local de Prévention (2010-2015).

La priorité est la réduction drastique des déchets et la lutte contre toutes les formes de gaspillage. Le réemploi, puis le recyclage et la valorisation des déchets sont encouragés pour augmenter significativement les quantités de matériaux réutilisés, recyclés ou valorisés.

Des objectifs de réduction ont été fixés dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 ainsi que dans le cadre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets à savoir :

Réduire de 10 % la quantité de DMA collectée entre 2010 et 2020, de 7 % entre 2015 et 2025 et de 10 % entre 2015 et 2031 ;

Dans le cadre du Plan Climat, l'Eurométropole de Strasbourg s'est fixée un objectif ambitieux : réduire de moitié la poubelle bleue (ordures ménagères résiduelles) pour 2030 par rapport à 2010.

A une plus courte échéance, l'Eurométropole de Strasbourg s'est fixée un objectif de réduction de 15 kg/habitant en 2019 par rapport à 2015.

En 2019, la quantité de déchets produite est de 450,7 kg/habitant soit 16,9 kg/habitant en moins par rapport à 2015. L'objectif est donc atteint.

ACTIONS 2019 DE RÉDUCTION ET RÉEMPLOI

Parmi les actions menées, l'Eurométropole de Strasbourg accompagne le développement du compostage collectif et individuel, aide à lutter contre le gaspillage alimentaire et favorise l'éco-consommation sur son territoire. Depuis le démarrage du TZDZG, un site web dédié au zéro déchet communiquant sur les bonnes pratiques a été mis en ligne et un appel à projets a été lancé pour soutenir les initiatives du territoire. Des travaux sont menés sur l'éco-exemplarité avec la mobilisation des communes, l'encouragement du développement des cafés-réparation, la promotion des alternatives au jetable, etc.



SOUTIEN À L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES

Avant de devenir propre, chaque bébé utilise environ 1 tonne de couches. Ainsi en France, c'est plus d'un million de tonnes de couches qui sont jetées chaque année.

Pour soutenir l'utilisation de changes lavables, l'Eurométropole de Strasbourg a mis en place en 2019 une subvention de 60 € pour l'achat ou la location de couches lavables à partir d'une dépense minimum de 100 €.

Entre mai et décembre 2019, 63 subventions ont été versées.

Afin d'accompagner le dispositif, deux ateliers de sensibilisation et de découverte des couches lavables ont été organisés dans des Lieux d'Accueil Parents-Enfants avec l'association l'Avis en Vert.

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE D'ECO-MANIFESTATIONS

Le partenariat avec l'association Eco-Manifestations Alsace a été renouvelé au travers d'une nouvelle convention pluri-annuelle d'objectifs qui court jusqu'à fin 2021. Elle a pour objectif de réduire la production de déchets et l'impact environnemental des manifestations organisées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Ainsi deux ateliers de sensibilisation et de formation ont été organisés auprès d'une cinquantaine d'organisateur·e·s d'événements.

L'association continue également de déployer sa charte d'engagement des eco-manifestations. Lancé en octobre 2017, cet outil a pour objectif de valoriser les actions et d'aider les organisateurs à s'engager dans une démarche globale de développement durable.

Le nombre d'événements labellisés est en augmentation avec, en 2019, 17 événements labellisés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.



MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

En 2018, une première édition de l'appel à projets TZDZG a été lancée qui a permis de soutenir 7 projets pour une mise en œuvre sur 2018 et 2019 (pour un montant de 21 577 €).

Ainsi, l'association Bas les Pailles est allée à la rencontre de commerces pour les sensibiliser aux problématiques des pailles jetables et leur présenter des solutions alternatives. À l'issue de différentes actions, au moins 8 nouveaux commerces ont cessé de proposer des pailles et entre 500 et 700 personnes ont été sensibilisées.

L'accompagnement de la démarche « zéro déchet zéro gaspillage » de la crèche La Ribambelle à Schiltigheim par l'Avis en Vert a permis de sensibiliser une quarantaine de personnes (équipes salariées, parents, etc.) et réduire ainsi la quantité de déchets produite, passant de 2 sacs de 100 L à 1 sac de 50 L par semaine.

Depuis l'ouverture en 2018 de la Recyclerie By Amitel, boutique de dons et de vente d'objets de seconde main à petits prix, plus de 3 000 objets ont été réceptionnés et plus de la moitié des objets a trouvé un repreneur.

Le Centre Socio-Culturel Fossé des Treize a installé des tables de tri dans les salles de restauration pour permettre la valorisation des déchets organiques et le projet Sikle, porté par l'association Bretz'selle a permis la collecte de 34 tonnes de biodéchets auprès de 21 commerces.

Pour faciliter le tri des dons des particuliers, le Secours Populaire a réorganisé sa plateforme de tri et l'association Zéro Déchet Strasbourg a acquis du matériel pour réaliser des audits déchets dans différents structures.

En 2019, l'appel à projets TZDZG a été renouvelé. L'Eurométropole de Strasbourg a ainsi soutenu 6 initiatives et projets locaux en faveur de la réduction et du réemploi des déchets pour un montant total de 35 075 €.

L'Eurométropole de Strasbourg soutient

BOMA, LES BONNES MATIÈRES

Créée dans le cadre de StartUp de Territoire, l'association souhaite organiser des événements pour fédérer des professionnel.le.s, associations, particuliers... autour des déchets issus des activités économiques du BTP et d'activités parentes, pour leur donner une seconde vie.

COT'N'CO AVEC EMMAÛS MUNDOLSHEIM

Développé initialement par une équipe de lycéens du Lycée Kléber, Cot'n'Co s'est engagé dans la fabrication de cotons démaquillants réutilisables. Cette action est menée par les équipes d'Emmaüs Mundolsheim.

LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION

Campagnes de sensibilisation en porte-à-porte, animations proposées lors d'évènements, visites d'installations de valorisation sont autant de moyens pour sensibiliser les habitants, les partenaires associatifs et les agents de la collectivité à la réduction et au tri des déchets.

En 2019, lors des 5 soirées « Quiz du tri », du « village eco-solidaire » organisé par l'Université, de la « Rentrée des associations », du « Rendez-vous du Parc des Sports », ou encore de la « Semaine Européenne de la Réduction des Déchets », l'Eurométropole de Strasbourg est allée à la rencontre des habitants pour leur présenter les solutions existantes sur le territoire pour réduire et valoriser leurs déchets.

La journée Portes Ouvertes de l'unité de valorisation énergétique en octobre et les 14 visites du centre de tri et du centre de valorisation des déchets verts organisées tout au long de l'année ont permis à l'Eurométropole de Strasbourg de faire découvrir aux usagers « les coulisses » d'installations de valorisation des déchets.

Au travers de l'appel à projets Éducation à l'Environnement, l'Eurométropole de Strasbourg a également soutenu 7 initiatives de sensibilisation à la réduction et à la gestion des déchets issues de 6 porteurs de projets associatifs pour un montant de 37 100 €.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT VERS LE PUBLIC JEUNE

39 visites du centre de tri et 38 visites du centre de valorisation des déchets verts ont été organisées, soit plus de 1 800 élèves sensibilisés à la réduction des déchets, au tri et à la valorisation. Ces visites représentent souvent l'aboutissement d'un travail conduit au cours de l'année par l'enseignant, avec le concours des outils et les conseils de l'animatrice d'éducation à l'environnement de l'Eurométropole de Strasbourg.

ZOOM sur les foyers Zéro Déchet

L'association Zéro Déchet Strasbourg s'est associée à Alter Alsace Énergie et la Chambre de Consommation d'Alsace pour proposer un défi « Foyer Zéro Déchet » dans le cadre du défi Déclics (anciennement défi Famille à Énergie Positive). Plus de 90 foyers ont participé au défi. L'opération sera renouvelée en 2020.

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

À l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets fin novembre, plus d'une trentaine d'initiatives ont permis aux acteurs publics, associations et concitoyens de participer à ce moment fort de mobilisation pour la réduction des déchets au travers d'une programmation variée et foisonnante.



Pour lancer la semaine, un ciné-débat a été organisé sur la thématique des déchets électriques et électroniques.



PRIVILÉGIER LE RÉEMPLOI

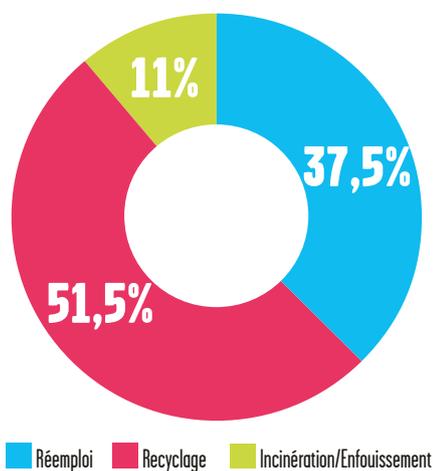
Le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction des déchets.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener, pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».

Les activités de réemploi et de réutilisation permettent d'allonger la durée d'usage des produits manufacturés. Ces activités sont réellement créatrices de valeur ajoutée et de qualification.

Les particuliers sont aussi des acteurs, au même titre que les fabricants, les distributeurs, les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les réparateurs indépendants. Tous jouent un rôle clé dans le développement du secteur de la réparation.

Destination des objets collectés en 2019



EMMAÛS, OPÉRATIONNEL DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

Afin de privilégier le réemploi, l'Eurométropole de Strasbourg a signé une convention avec Emmaüs. En associant réemploi et emploi, ce partenariat s'inscrit dans une logique d'économie solidaire.

Les deux structures Emmaüs du territoire (Communauté Emmaüs Montagne Verte à Strasbourg et Chantier d'insertion Emmaüs à Mundolsheim) emploient une centaine de compagnons et de personnes en contrat à durée indéterminée.

Des caissons disposés dans les déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg incitent les usagers à donner une seconde vie à leurs objets.

Les deux structures ont permis de collecter 5 010 tonnes d'objets dont 1 880 tonnes ont été réemployées.



364 112
appareils collectés



1 691 t
de matières recyclées



4,6 kg
par habitant de D3E collectés



575 t
autrement valorisées*



1 823 t
de CO₂ non émises

6 612 t
de CO₂ éliminées

* Valorisation énergétique, remblais et matières éliminées en installations spécialisées.

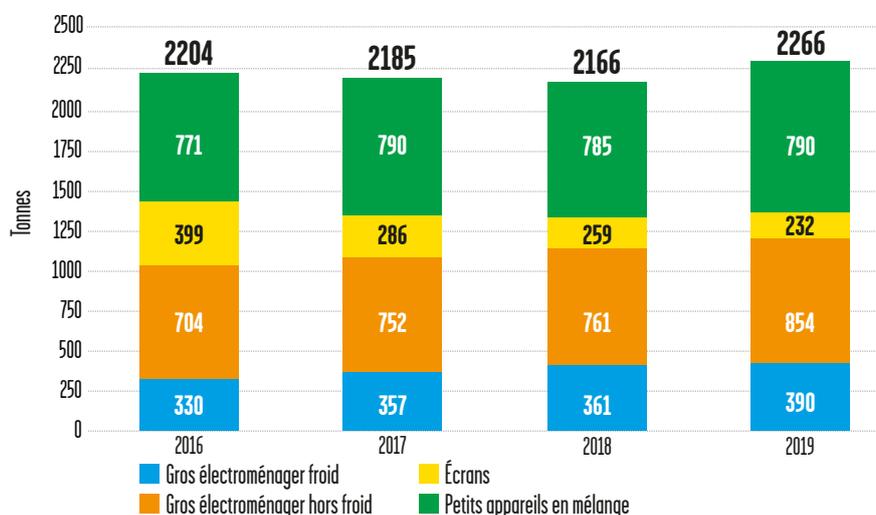
ENVIE, DU RÉEMPLOI ET DES EMPLOIS

L'association Envie, est l'un des prestataires d'Ecosystem sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Elle collecte, rénove, répare des biens usagés afin qu'ils soient réemployés. Envie favorise également l'accès au monde du travail et à la formation aux personnes éloignées de l'emploi, en offrant une seconde vie aux équipements électriques et électroniques (D3E) usagés. Une fois rénovés, ces équipements sont revendus à petit prix.

2 266 t

de déchets d'équipements électriques
et électroniques collectés

Le graphique ci-dessous présente le bilan des D3E collectés par l'ensemble des prestataires d'Ecosystem pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg en 2019.





TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES

Les Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) font l'objet d'une collecte séparée qui comprend les produits suivants :

- tous les vêtements homme, femme et enfant ;
- le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux...) ;
- les chaussures et articles de maroquinerie.

Sont exclus de la collecte :

- les articles non textiles ;
- les matelas, sommiers, moquettes, toiles cirées ;
- les chutes de textiles en provenance des ateliers de confection ;
- les chiffons usagés en provenance des entreprises.

L'Eurométropole de Strasbourg a conventionné avec Emmaüs Mundolsheim, Horizon Amitié, Le Relais Est, Vétis ; ces 4 structures se répartissent la collecte des TLC sur le territoire par secteur géographique. Elles mettent à disposition des conteneurs permettant une collecte séparée, organisent leur vidage et trient les produits en privilégiant la réutilisation et le recyclage.

1 770 t
de TLC collectées

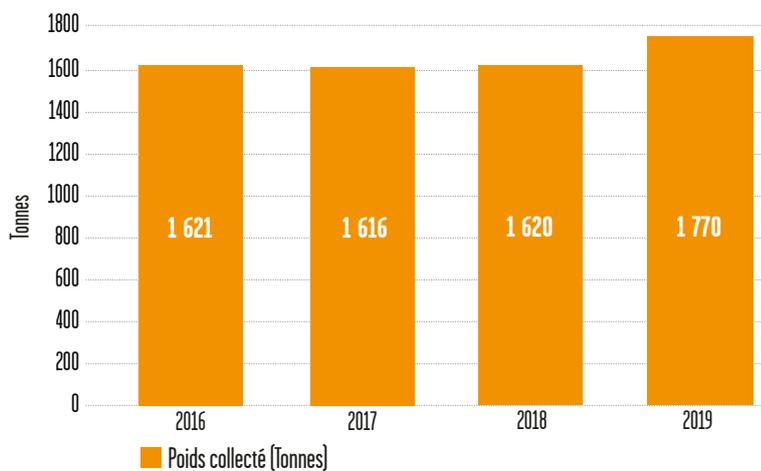
3,60 kg
/hab./an

Ces conventions s'inscrivent dans un objectif de réduction des déchets mais ont également une visée sociale. En effet, ces structures participent à la lutte contre la précarité et favorisent l'insertion de personnes en situation d'exclusion.

La collecte des TLC sur l'Eurométropole de Strasbourg a représenté en 2019, 3,60 kg/habitant/an alors que la moyenne des collectivités urbaines sur le territoire national est de 2,74 kg/habitant/an.

La collecte des TLC a augmenté de 150 tonnes en 2019, ce qui est une belle performance après trois années de stabilité.

Évolution de la collecte des TLC



L'éco-organisme Eco TLC perçoit des éco-contributions des metteurs en marché pour développer cette filière notamment en :

- sensibilisant tous les acteurs ;
- accompagnant les collectivités territoriales ;
- soutenant financièrement les opérateurs de tri industriel.

L'Eurométropole de Strasbourg a conventionné avec Eco TLC pour mettre en œuvre la filière sur le territoire en lien avec les différents partenaires du projet.



LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE

Au sein de l'Eurométropole de Strasbourg, la collecte des déchets est organisée en 3 secteurs selon une logique historique liée à la densité de population et à la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes les Châteaux avec l'Eurométropole de Strasbourg (intégration de 5 nouvelles communes : Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen).

- **SECTEUR 1** : communes de plus de 10 000 habitants
- **SECTEUR 2** : commune de moins de 10 000 habitants
- **SECTEUR 3** : 5 nouvelles communes

Sur ces 3 secteurs, les modalités de collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables diffèrent mais les consignes de tri restent identiques.

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

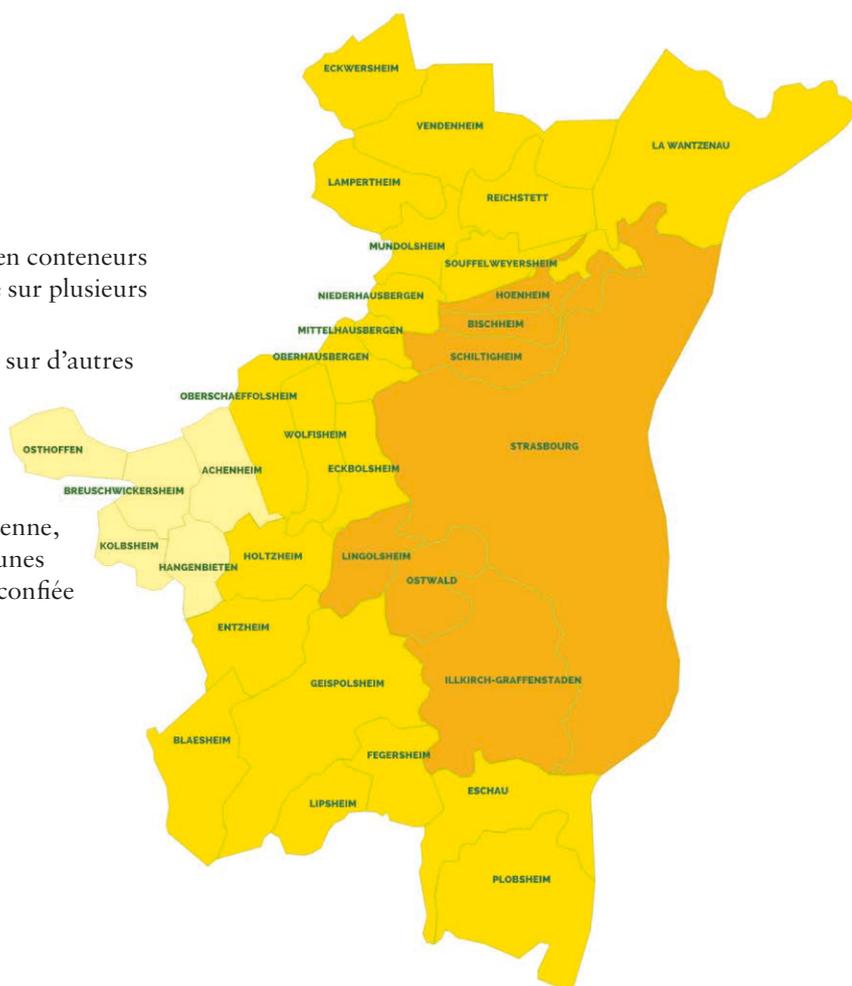
Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, la collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés est principalement effectuée en porte-à-porte en bacs. Cette collecte se déroule à une fréquence majoritairement hebdomadaire, seuls certains quartiers d'habitat dense et le centre historique de Strasbourg bénéficient d'une collecte bi-hebdomadaire.

Sur quelques sites dont la production d'ordures ménagères représente un volume trop important à collecter à une fréquence hebdomadaire ou bi-hebdomadaire, des bennes sont mises à disposition en substitution des bacs à déchets.

Depuis 2012, la collecte des ordures ménagères en conteneurs enterrés en pied d'immeuble a été mise en œuvre sur plusieurs quartiers d'habitat vertical dense.

Elle est aujourd'hui progressivement développée sur d'autres quartiers d'habitat similaire avec une fréquence de collecte bi-hebdomadaire.

La collecte des ordures ménagères résiduelles est principalement réalisée en régie que ce soit en porte-à-porte, en conteneurs enterrés ou en benne, à l'exception du territoire des 5 nouvelles communes où la prestation de collecte en porte-à-porte est confiée à un prestataire privé.



	SECTEUR 1 7 communes > de 10 000 habitants	SECTEUR 2 21 communes < de 10 000 habitants	SECTEUR 3 5 nouvelles communes (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen)
Ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés 	Collecte en porte-à-porte en régie Collecte en conteneurs enterrés en pied d'immeuble en régie Collecte en bennes en régie 100 % en régie	Collecte en porte-à-porte en régie 100 % en régie	
Papiers et emballages recyclables hors verre 	Collecte en porte-à-porte en régie Collecte en conteneurs enterrés en pied d'immeuble en régie Collecte en conteneurs de surface et enterrés sur domaine public par prestataire privé (Schroll) 97 % en régie	Collecte en conteneurs de surface et enterrés sur domaine public par prestataire privé (Schroll) 100 % en prestation	Collecte en porte-à-porte par prestataire privé (Suez) 100 % en prestation
Verre 	Collecte de conteneurs de l'hypercentre de Strasbourg et conteneurs enterrés en pied d'immeuble en régie Collecte des conteneurs de surface et enterrés sur domaine public par prestataire privé (Recycal) 99,8 % en prestation	Collecte de conteneurs de surface et enterrés sur domaine public par prestataire privé (Recycal) 100 % en prestation	

% établis sur la base du tonnage collecté.

LA COLLECTE SÉLECTIVE

Sur les communes de plus de 10 000 habitants (Secteur 1) et les 5 nouvelles communes (Secteur 3), la collecte sélective des papiers et emballages recyclables (cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) s'effectue principalement en porte-à-porte avec des bacs à couvercle jaune. La fréquence de collecte est hebdomadaire.

Dans le cadre des actions menées pour l'amélioration de la qualité de la collecte sélective, plusieurs quartiers d'habitat vertical disposent de conteneurs d'apport volontaire de proximité de surface ou enterrés en pied d'immeuble, en remplacement des bacs à couvercle jaune. Sur les autres communes, la collecte sélective est assurée par un dispositif de conteneurs d'apport volontaire exclusivement. Les fréquences de collecte varient en fonction des secteurs desservis et du taux de remplissage.

Sur l'ensemble du territoire, la collecte du verre est réalisée en apport volontaire sauf sur les 5 nouvelles communes où elle se fait en porte-à-porte avec un mode de financement spécifique.

La collecte sélective en porte-à-porte est effectuée en régie à l'exception des 5 nouvelles communes où les collectes des papiers/emballages recyclables et verre sont confiées à un prestataire privé. Les collectes en apport volontaire du verre et des papiers et emballages recyclables sont effectuées dans le cadre de marchés de prestations privées, sauf la collecte du verre dans le centre historique de Strasbourg et les collectes de conteneurs enterrés en pied d'immeuble (verre et papiers et emballages recyclables) qui sont réalisées en régie.

COLLECTES EN SERVICE COMPLET

Une spécificité de l'Eurométropole de Strasbourg est de mettre en œuvre deux types de collecte en porte-à-porte : un service traditionnel où les bacs sont présentés à la collecte et rentrés dans les locaux par les habitants et le service complet où les bacs sont présentés à la collecte et rentrés par le personnel de la collectivité. Le service complet est assuré sur les 7 communes de plus de 10 000 habitants sous certaines conditions.

Ce service évite la gêne occasionnée par la présence des bacs sur la voie publique. Il nécessite des équipes renforcées avec deux agents supplémentaires.



60
équipes de collecte
en porte-à-porte



519
conteneurs pour papiers, cartons,
bouteilles en plastique, briques
alimentaires et emballages métalliques



709
conteneurs à verre



6 000
clés à gérer dans le cadre du service complet

372 098

habitants bénéficient de la collecte
sélective en porte-à-porte
(5 communes incluses)



48 754

bacs jaunes



113 111

bacs bleus



En 2019, 307 bacs ont été mis en place (contre 392 en 2018) dont 227 dans le cadre de nouveaux équipements (contre 346 en 2018) sur les communes d'Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen.

Nombre de bacs de collecte pour les déchets ménagers et assimilés hors communes de Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Osthoffen.

Commune	Nombre d'habitants	Nombre de bacs d'ordures ménagères OM	Nombre de bacs de collecte sélective
Bischheim	17 180	3 364	2 317
Blaesheim	1 325	578	
Eckbolsheim	6 729	2 249	
Eckwersheim	1 315	589	
Entzheim	2 268	887	
Eschau	5 102	1 973	
Fegersheim	5 714	2 110	
Geispolsheim	7 476	2 882	
Hoenheim	11 191	2 956	2 265
Holtzheim	3 617	1 333	
Illkirch-Graffenstaden	26 837	6 146	4 866
Lampertheim	3 004	1 176	
La Wantzenau	5 804	2 446	
Lingolsheim	18 569	4 403	3 548
Lipsheim	2 568	953	
Mittelhausbergen	1 934	771	
Mundolsheim	4 741	1 869	
Niederhausbergen	1 522	589	
Oberhausbergen	5 383	1 456	
Oberschaeffolsheim	2 313	901	
Ostwald	12 714	2 756	2 380
Plobsheim	4 434	1 679	
Reichstett	4 430	1 822	
Schiltigheim	31 811	6 650	4 325
Souffelweyersheim	7 860	2 665	
Strasbourg	279 284	54 310	29 053
Vendenheim	5 528	2 215	
Wolfisheim	4 139	1 383	
		113 111	48 754
TOTAL	484 792*		161 865

*Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2019 (source INSEE recensement 2016)





DÉCHETS ET COLLECTES EN CHIFFRES

121 469 t
d'ordures ménagères
et déchets assimilés collectés

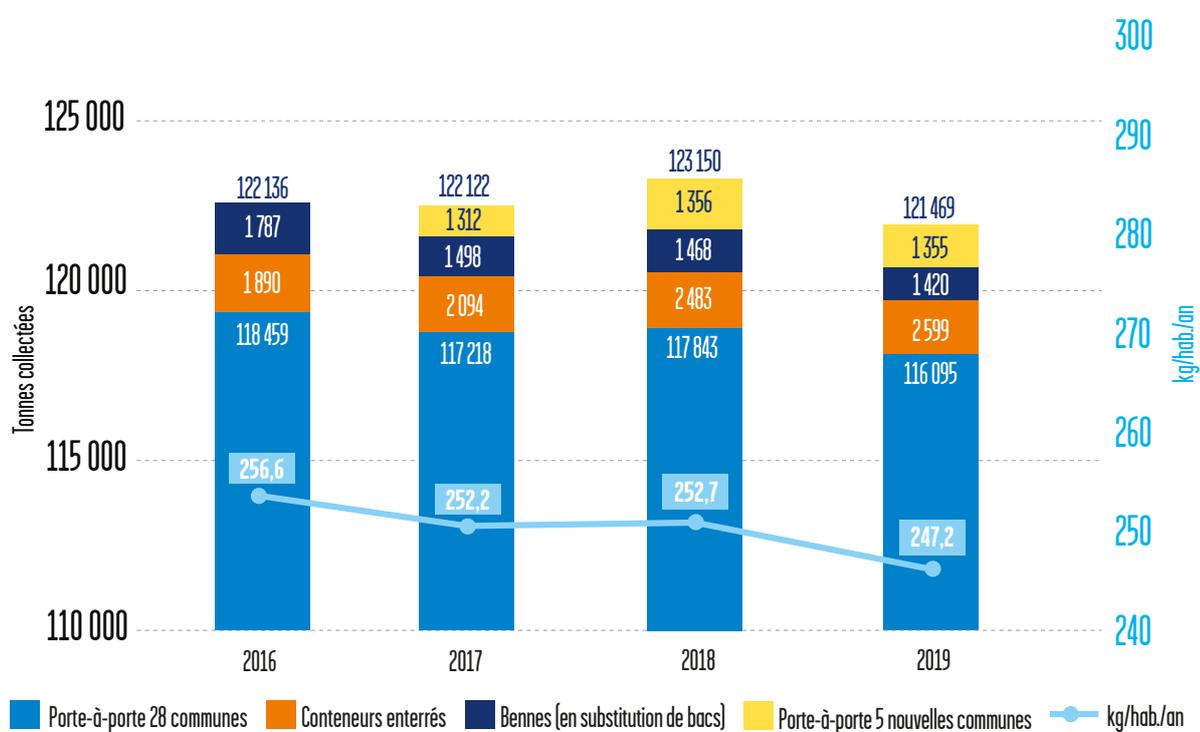
**ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
ET DÉCHETS ASSIMILÉS COLLECTÉS
(sur les 3 secteurs)**

-1 681 t
d'ordures ménagères
et déchets assimilés collectés
par rapport à 2018

La quantité globale des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés collectée sur l'ensemble du territoire a diminué de 1,4 % par rapport à 2018. Rapporté à l'habitant, le ratio est de 247,2 kg/hab. contre 252,7 kg en 2018 (-2,2 %). Il s'agit d'une moyenne pour l'ensemble des dispositifs de collecte : porte-à-porte, apport volontaire enterré, bennes en substitution de bacs.

**247,2 kg/
hab./an**
d'ordures ménagères
et déchets assimilés collectés

ÉVOLUTION DES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DÉCHETS ASSIMILÉS



20 419 t

de matériaux recyclables (hors verre)
collectés sur les 7 communes
de plus de 10 000 habitants

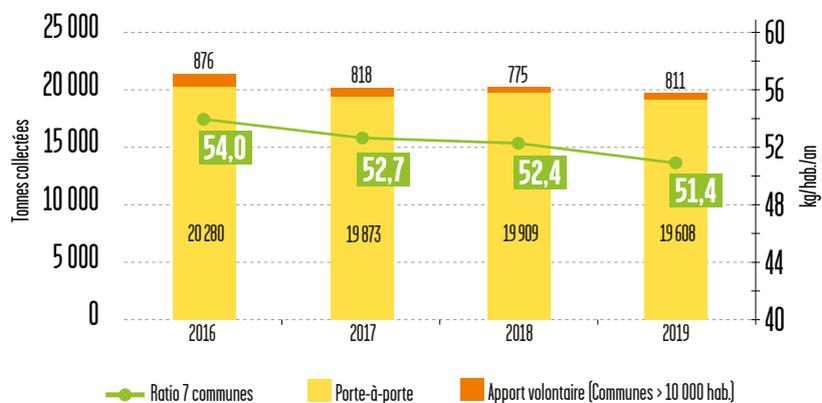
soit **51,4 kg/
hab./an**

COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE SUR LES 7 COMMUNES > 10 000 HABITANTS (Secteur 1)

Réalisée sur les sept communes de plus de 10 000 habitants via les poubelles à couvercle jaune ou les sacs de tri (lorsque la configuration des locaux ne permet pas de mettre des bacs jaunes), la collecte sélective en porte-à-porte des papiers et emballages recyclables en mélange (cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) est le mode de collecte sélective principal sur ce territoire. En complément, des conteneurs d'apport volontaire de proximité (conteneurs de surface ou conteneurs enterrés en pied d'immeuble) sont déployés en remplacement du service en porte-à-porte dans des secteurs d'habitat vertical où cette solution est plus adaptée pour garantir la qualité du tri. Les deux dispositifs sont donc complémentaires sur le territoire des sept communes de plus de 10 000 habitants.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE ET APPORT VOLONTAIRE SUR LES COMMUNES > 10 000 HABITANTS

(PAPIERS, CARTONS, BOUTEILLES EN PLASTIQUE, BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES)



19 608 tonnes ont été collectées en porte-à-porte en 2019 contre 19 909 tonnes en 2018. Le tonnage collecté en apport volontaire est en hausse, avec 811 tonnes collectées par rapport à 775 tonnes en 2018.

Globalement, la quantité de recyclables collectés sur les 7 communes de plus de 10 000 habitants en porte-à-porte et en apport volontaire diminue légèrement avec 20 419 tonnes de matériaux collectés en 2019, par rapport à 20 684 tonnes en 2018. Le remplacement des bacs jaunes par des conteneurs d'apport volontaire sur certains secteurs présentant des taux d'erreurs de tri importants impacte globalement les quantités de recyclables collectés. Lors du changement de dispositif, les tonnages collectés en bacs jaunes ne se reportent pas entièrement sur les conteneurs, notamment en raison du geste volontaire que cela nécessite et de la moindre quantité de déchets impropres qui sont de ce fait déposés.

Cette légère diminution se traduit par un ratio de 51,4 kg par habitant en 2019 contre 52,4 kg par habitant en 2018.

COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN APPORT VOLONTAIRE SUR LES 21 COMMUNES < 10 000 HABITANTS (Secteur 2)

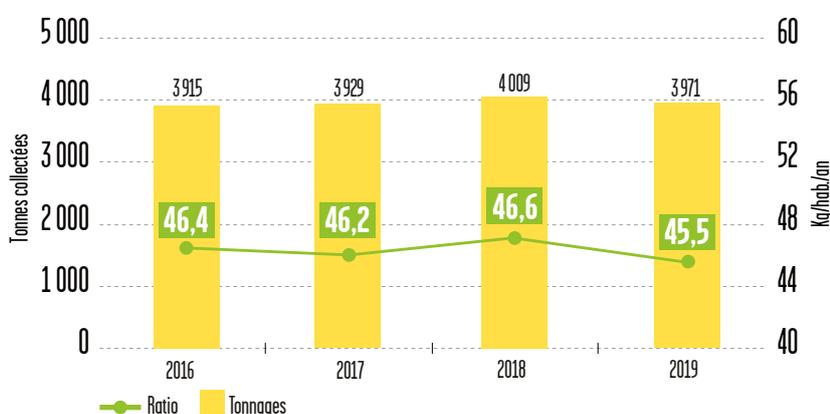
Sur les 21 communes de moins de 10 000 habitants (hors 5 nouvelles communes), la collecte sélective en apport volontaire est l'unique mode de collecte des papiers et emballages recyclables en mélange (cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques).

3 971 t

de matériaux recyclables (hors verre)
collectés sur les 21 communes
de moins de 10 000 habitants

soit **45,5 kg/
hab./an**

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE SÉLECTIVE EN APPORT VOLONTAIRE SUR LES COMMUNES < 10 000 HABITANTS (PAPIERS, CARTONS, BOUTEILLES EN PLASTIQUE, BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES)



La quantité de matériaux recyclables (hors verre) collectés sur les 21 communes de moins de 10 000 habitants est en légère diminution en 2019 avec 3 971 tonnes par rapport à 4 009 tonnes en 2018.

Rapportée à l'habitant, la quantité collectée est de 45,5 kg/ hab./an.

462,7 t
de matériaux recyclables (hors verre)
collectés sur les 5 communes

soit **69,9 kg/
hab./an**

COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN PORTE-A-PORTE SUR LES 5 NOUVELLES COMMUNES (Secteur 3)

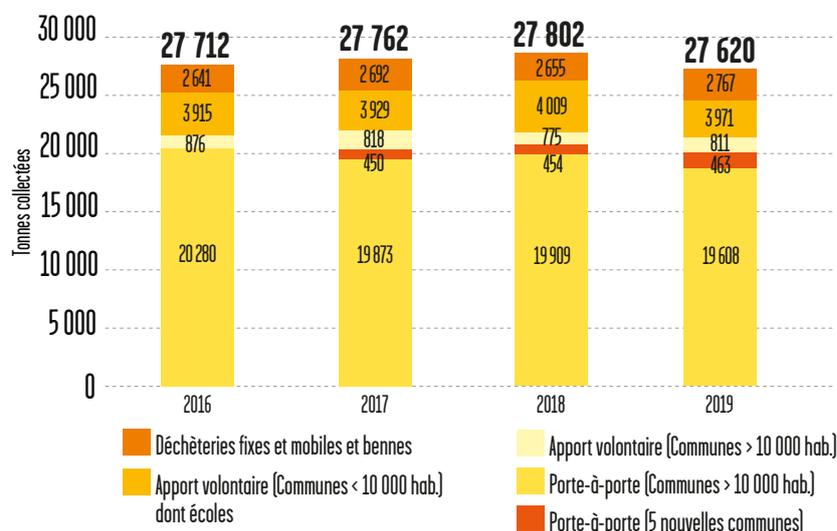
Sur les 5 nouvelles communes ayant fusionné avec l'Eurométropole de Strasbourg au 1^{er} janvier 2017, la collecte sélective s'effectue en porte-à-porte. Cette collecte est réalisée une fois tous les quinze jours. 462,7 tonnes ont été collectées en 2019 soit 69,9 kg/hab.

Ce ratio reste stable par rapport à l'année précédente compte tenu de l'évolution de la population (454,4 tonnes soit 69,2 kg en 2018).

**56,2 kg/
hab./an**
de matériaux issus
des différentes collectes sélectives
(porte-à-porte, déchèteries, écoles
et apport volontaire confondus)

27 620 t
de matériaux issus des différentes
collectes sélectives hors verre

SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS TYPES DE COLLECTE SÉLECTIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE (Papiers, cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques)



ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

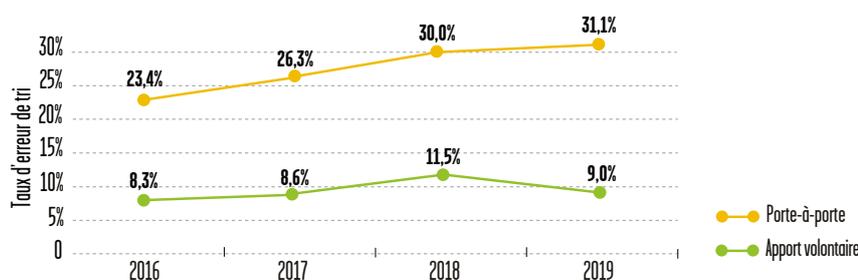
La qualité de la collecte sélective est évaluée à partir d'échantillons prélevés régulièrement au niveau du centre de traitement où sont acheminés les déchets recyclables collectés.

Ces échantillons, représentatifs des différents modes de collecte (porte-à-porte, apport volontaire, écoles...) sont analysés afin de mesurer le poids de chaque catégorie de matériaux recyclables collectés et le poids de déchets correspondant aux erreurs de tri (déchets non conformes aux consignes de tri).

On établit ainsi un taux moyen d'erreurs de tri en fonction du type de collecte.

24,7 %
d'erreurs de tri sur l'ensemble des collectes
(porte-à-porte, déchèteries,
écoles et apport volontaire)

TAUX D'ERREUR DE TRI EN PORTE-À-PORTE ET APPORT VOLONTAIRE (PAPIERS, CARTONS, BOUTEILLES EN PLASTIQUE, BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES)



La qualité du tri en porte-à-porte se détériore en 2019 avec 31,1 % d'erreurs de tri contre 30 % en 2018.

L'évolution du taux d'erreur de tri relatif à la collecte en porte-à-porte montre que, malgré les changements de dispositif sur les secteurs où la qualité de la collecte sélective en bac est médiocre, les efforts sont à poursuivre.

Le taux d'erreur de tri mesuré sur la collecte en apport volontaire montre quant à lui une diminution, avec 9 % contre 11,5 % en 2018.

Les valeurs relatives à l'apport volontaire sont des données moyennes.

En effet, des caractérisations ciblées sur certains quartiers d'habitat vertical où les conteneurs d'apport volontaire de proximité ou conteneurs enterrés ont été mis en place montrent des résultats compris entre 15 et 25 % d'erreurs de tri. Ces tonnages viennent abaisser la qualité globale de l'apport volontaire, mais celle-ci reste très nettement meilleure à celle constatée dans les bacs jaunes précédemment en place sur ces mêmes secteurs.

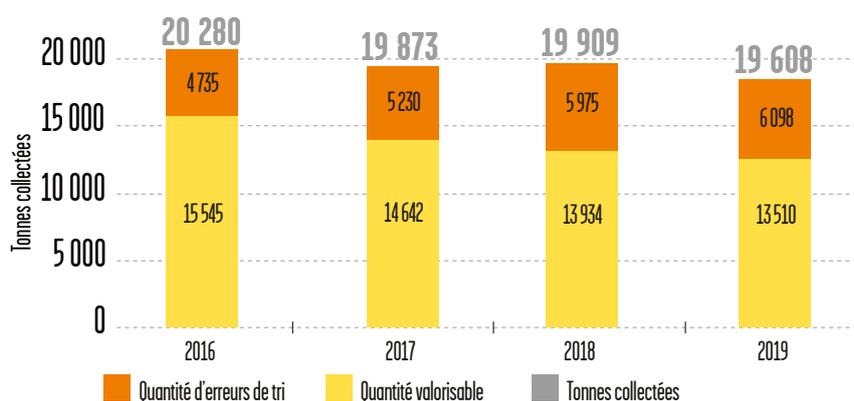
La démarche engagée pour l'amélioration de la qualité du tri sur les secteurs où la collecte en porte-à-porte donne les moins bons résultats doit se poursuivre. Le déploiement de ce type d'actions ainsi que le renforcement de la communication de proximité auprès des usagers pour rappeler les consignes de tri doivent permettre de contribuer à l'amélioration de la qualité de la collecte sélective.

14 248 t
de matériaux valorisables
sur communes > 10 000 hab

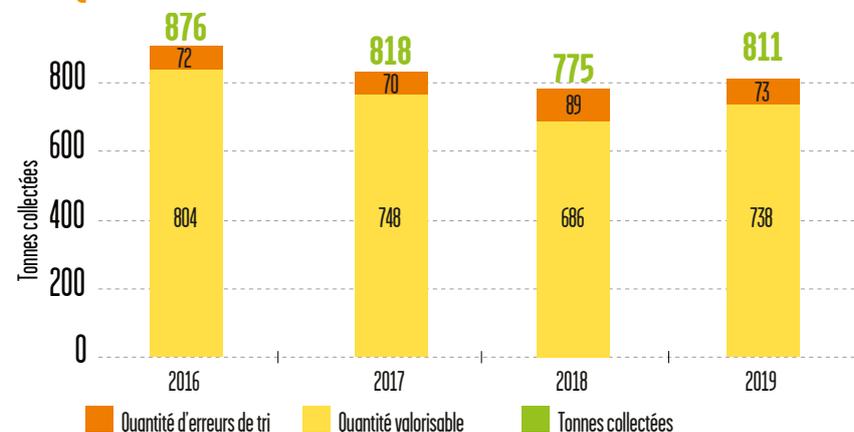
soit
**35,8 kg/
hab./an**
30,2 %
d'erreurs de tri en moyenne
(porte-à-porte et apport volontaire)

QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE SUR LES 7 COMMUNES > 10 000 HABITANTS (Secteur 1)

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ VALORISABLE PAR RAPPORT À LA QUANTITÉ COLLECTÉE EN PORTE-À-PORTE EN TONNES/AN



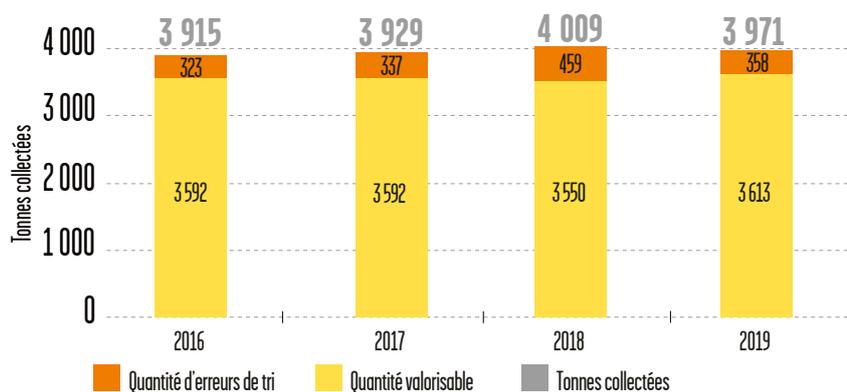
ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ VALORISABLE PAR RAPPORT À LA QUANTITÉ COLLECTÉE EN APPORT VOLONTAIRE EN TONNES/AN



Sur 20 419 tonnes de matériaux collectés en porte-à-porte et apport volontaire sur le territoire des 7 communes, 14 248 tonnes de matériaux sont valorisables. Ce poids représente 35,8 kg de matériaux valorisables sur les 51,4 kg collectés par habitant.

QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE SUR LES 21 COMMUNES < 10 000 HABITANTS (Secteur 2)

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ VALORISABLE PAR RAPPORT À LA QUANTITÉ COLLECTÉE EN APPORT VOLONTAIRE EN TONNES/AN



Sur 3 971 tonnes de matériaux collectés en apport volontaire dans les 21 communes de moins de 10 000 habitants, 3 613 tonnes sont valorisables, ce qui permet de récupérer l'équivalent de 41,4 kg/hab./an de matériaux valorisables sur les 45,5 kg/hab./an collectés. La quantité de matériaux collectés diminue légèrement mais bénéficie par contre d'une valorisation supérieure et d'un taux d'erreurs de tri qui s'améliore (11,5 % en 2018 et 9 % en 2019).

3 613 t

de matériaux valorisables
sur communes < 10 000 hab.

soit

41,4 kg/ hab./an

9 %

d'erreurs de tri en moyenne
(apport volontaire)

QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE SUR LES 5 NOUVELLES COMMUNES (Secteur 3)

Le taux d'erreurs de tri sur la collecte en porte-à-porte sur le territoire des cinq nouvelles communes s'élève à 17,6 %. Appliqué aux tonnages collectés, cela représente 381 tonnes valorisables pour 462,7 tonnes collectées en 2019.

381 t

de matériaux valorisables

57,6 kg/ hab./an

17,6 %

d'erreurs de tri en porte-à-porte
sur les 5 communes

709

conteneurs pour le verre
sur l'ensemble du territoire
de l'Eurométropole de Strasbourg

**26,1 kg/
hab./an**

de verre collecté

12 843 t

de verre collecté

+2,3 %

de tonnes de verre collecté

LA COLLECTE DU VERRE

Les quantités de verre collectées sont en augmentation de 2,3 % en 2019 par rapport à 2018.

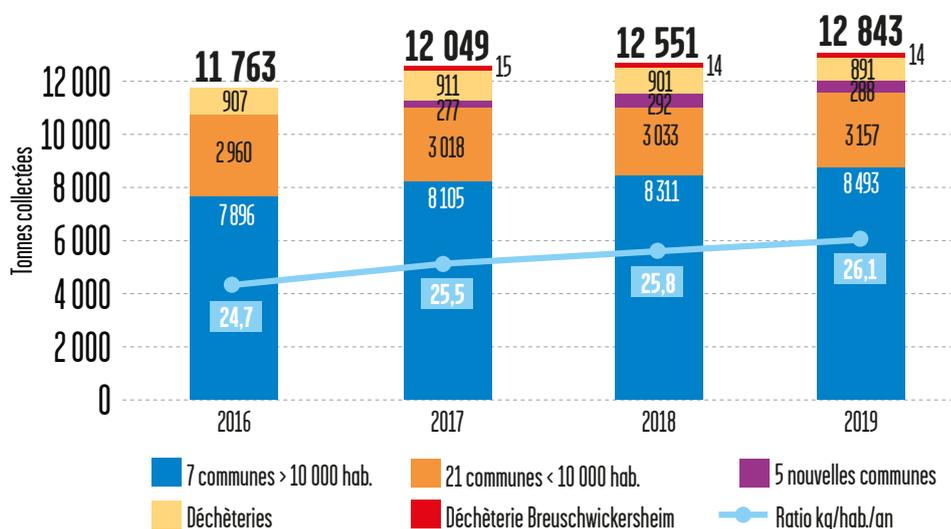
La collectivité doit poursuivre ses efforts pour densifier le réseau de conteneurs à disposition des habitants dans l'habitat urbain sur les sept communes de plus de 10 000 habitants. Ce territoire compte aujourd'hui 1 conteneur pour 768 habitants, la performance est stable par rapport à 2018 avec 21,4 kg/hab./an contre 21,1 kg/hab./an.

Les communes de moins de 10 000 habitants sont dotées d'un conteneur pour 487 habitants et atteignent une performance de 36,2 kg/hab./an.

Ces résultats sont satisfaisants au regard des moyennes nationales pour ce type d'habitat semi-urbain (30 kg/hab./an) et augmentent de 2,5 % par rapport à 2018.

Le réseau de conteneurs doit encore se densifier pour atteindre l'objectif de 1 conteneur pour 400 habitants préconisé par Citéo (anciennement Eco-emballages) et atteindre ainsi de meilleures performances de recyclage. Sur les 5 nouvelles communes, la collecte du verre en porte-à-porte diminue de 2,2 % avec un ratio de 43,5 kg/hab./an en 2019 contre 44,5 kg/hab./an en 2018.

S'agissant du verre collecté sur l'ensemble des déchèteries, les quantités diminuent légèrement avec 905 tonnes en 2019 contre 915 tonnes en 2018.



Bilan de la collecte sélective par commune

	Hab.	Papiers/cartons, briques alimentaires, bouteilles en plastique et emballages métalliques							Verre					
	Recensement 2016 *	Nbre de conteneurs	Nbre d'habitants/conteneur	Tonnage en porte-à-porte	Tonnage en apport volontaire	Tonnage bennes	Total collecte sélective (tonnes)	Kg/an/hab.	Nombre de conteneurs	Nbre d'habitants/conteneur	Tonnage en porte-à-porte	Tonnage en apport volontaire**	Total collecte du verre	Kg/an/hab.
Blaesheim	1 325	3	442	-	52	-	52	39,2	2	663	-	43	43	32,5
Eckbolsheim	6 729	14	481	-	248	-	248	40	13	518	-	218	218	32,4
Eckwersheim	1 315	6	219	-	81	-	81	61,6	5	263	-	68	68	51,7
Entzheim	2 268	7	324	-	129	-	129	56,9	6	378	-	108	108	47,6
Eschau	5 102	15	340	-	250	-	250	49	8	638	-	194	194	38
Fegersheim	5 714	12	476	-	289	-	289	50,6	8	714	-	176	176	30,8
Geispolsheim	7 476	16	467	-	310	-	310	41,5	15	498	-	258	258	34,5
Holtzheim	3 617	10	362	-	181	-	181	50	7	517	-	132	132	36,5
Lampertheim	3 004	8	376	-	127	-	127	42,3	8	376	-	105	105	35
Lipsheim	2 568	7	367	-	126	-	126	49,1	7	367	-	105	105	40,9
Mittelhausbergen	1 934	8	242	-	112	-	112	57,9	4	484	-	80	80	41,4
Mundolsheim	4 741	15	316	-	300	-	300	63,3	12	395	-	253	253	53,4
Niederhausbergen	1 522	3	507	-	41	-	41	26,9	1	1 522	-	50	50	32,9
Oberhausbergen	5 383	17	317	-	264	-	264	49	11	489	-	149	149	27,7
Oberschaeffolsheim	2 313	7	330	-	83	-	83	35,9	6	386	-	73	73	31,6
Plobsheim	4 434	17	261	-	218	-	218	49,2	9	493	-	173	173	39
Reichstett	4 430	12	369	-	193	-	193	43,6	8	554	-	157	157	35,4
Souffelweyersheim	7 860	20	393	-	346	-	346	44	13	605	-	268	268	34,1
Vendenheim	5 528	26	213	-	347	-	347	62,8	19	291	-	242	242	43,8
Wantzenau (la)	5 804	14	415	-	160	-	160	27,6	13	446	-	216	216	37,2
Wolfisheim	4 139	7	591	-	114	-	114	27,5	4	1 035	-	89	89	21,5
Total 21 communes	87 206	244	357		3 971		3 971	45,5	179	487		3 157	3 157	36,2
Achenheim	2 082	-	-	156	-	-		74,9		-	88	-	88	42,3
Breuschwickersheim	1 258	-	-	152	-	-		69,2		-	99	-	99	45
Kolbsheim	940	-	-	155	-	-		66,3		-	101	-	101	43,2
Hangenbieten	1 508	-	-	155	-	-		66,3		-	101	-	101	43,2
Osthoffen	829	-	-	155	-	-		66,3		-	101	-	101	43,2
Total 5 nouvelles communes	6 617			463			463	70			288		288	43,5
Bischheim	17 180	12	-	837	19	-	856	49,8	28	614	-	265	265	15,4
Hoenheim	11 191	-	-	600	24	-	624	55,8	13	861	-	283	283	25,3
Illkirch-Graffenstaden	26 837	3	-	1 406	24	-	1 430	53,3	28	958	-	676	676	25,2
Lingolsheim	18 569	4	-	945	12	-	957	51,5	21	884	-	428	428	23
Ostwald	12 714	10	-	637	-	-	637	50,1	21	605	-	233	233	18,3
Schiltigheim	31 811	10	-	1 649	25	-	1 674	52,7	38	837	-	620	620	19,5
Strasbourg	279 284	225	-	13 534	458	-	13 992	50,1	369	757	-	5 974	5 974	21,4
Collectes en régie (pied d'immeuble et verre hypercentre)					249		249					14		
Total 7 communes	397 586	264		19 608	811		20 419	51,4	518	768		8 493	8 493	21,4
Apport volontaire déchèteries	-	11	-	-	109	-	109		12	-	-	905	905	-
Bennes papiers/cartons	-	-	-	-	-	2 658	2 658		-	-	-	-	-	-
Total Eurométropole de Strasbourg	491 409	519		20 071	4 891	2 658	27 620	56,2	709	693	288	12 555	12 843	26,1

* Population légale en vigueur selon recensement 2016 (source INSEE)

** Totaux arrondis



LE DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Afin d'améliorer constamment la qualité de la collecte sélective, la collectivité a été amenée à adapter des dispositifs de collecte à l'habitat vertical dense sensible. Ainsi, au cours des dernières années, la collecte en conteneurs enterrés et la collecte en conteneurs d'apport volontaire de surface à proximité des habitations ont été consolidées sur les secteurs où la collecte traditionnelle en bacs présente des difficultés et s'avère inadaptée.

Ces dispositifs doivent permettre :

- de développer les performances de tri des déchets sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur l'habitat sensible : retour à un taux de refus de tri de 15% ;
- de rendre plus accessibles les points de collecte et de tri des déchets ;
- d'améliorer la propreté des espaces communs et les conditions de travail des personnels d'entretien et des agents de collecte.

IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRÉS POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE SUR LE DOMAINE PUBLIC

L'implantation de conteneurs enterrés pour la collecte sélective et le verre représente des investissements importants. Afin de limiter les coûts d'investissement de départ et les coûts de fonctionnement, des critères d'implantation ont été instaurés permettant de maîtriser les dépenses.

Ces critères sont les suivants :

- risque de vandalisme avéré (zone habitat sensible, incendies ou renversement de conteneurs déjà constatés) ;
- proximité d'habitation et risques de nuisances sonores avérées ;
- densification du réseau en zone d'habitation : mise en place dans le cadre de nouvelles constructions et non en substitution notamment.

DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN APPORT VOLONTAIRE DE SURFACE DE PROXIMITÉ

Le déploiement du dispositif de conteneurs d'apport volontaire de surface de proximité est une réponse à la mauvaise qualité du tri enregistrée dans l'habitat vertical dense. Ces conteneurs sont identiques à ceux utilisés pour la collecte sélective en apport volontaire dans les 21 communes de l'Eurométropole de Strasbourg de moins de 10 000 habitants (hormis les 5 nouvelles communes) mais implantés selon un maillage plus fin.

Ce dispositif basé sur le geste volontaire permet de maintenir la bonne qualité du tri en évitant que le contenu soit souillé par des déchets ménagers résiduels. Avec en moyenne 80 % d'erreurs de tri dans les bacs à couvercle jaune, il convenait d'agir pour revenir au plus près des valeurs nationales proche de 20 %. Avec un résultat obtenu à 23,9 % de taux d'erreur de tri, le déploiement du dispositif est maintenu sur ce même type d'habitat.

Par ailleurs, les bailleurs ont également fait part de leur satisfaction sur ce changement de dispositif qui a apporté une nette amélioration des conditions de collecte et de salubrité des locaux poubelles.

En 2019, 1 conteneur a été installé Avenue Charles de Gaulle à Bischheim, ce qui porte le nombre total de conteneurs déployés depuis 2015 à 78.

LA COLLECTE ENTERRÉE EN PIED D'IMMEUBLE, SUR DOMAINE PRIVÉ

Un dispositif de collecte en conteneurs enterrés en pied d'immeuble pour la collecte du verre, des papiers/emballages recyclables et des déchets ménagers résiduels est installé sur plusieurs quartiers au sein de l'Eurométropole de Strasbourg. Ce dispositif de collecte vise à remplacer les bacs en porte-à-porte (papiers/emballages recyclables et déchets ménagers résiduels) par des conteneurs enterrés implantés sur le domaine privé. Il permet de mieux intégrer la gestion des déchets dans l'espace urbain dense, d'améliorer la qualité du tri et de limiter l'impact des actes de vandalisme.

290 conteneurs enterrés en pied d'immeuble en service

Les indicateurs sur les quantités et la qualité du tri sont très encourageants. En 2019, le taux de refus de tri sur ces secteurs est de 28,2 % alors qu'il pouvait atteindre 80 % avec la collecte en bacs. Ces conteneurs sont installés sur le domaine privé. Une convention est établie avec les gestionnaires d'immeuble pour chaque projet afin de définir les conditions de financement et d'entretien des conteneurs.

Au total, 290 conteneurs ont été installés depuis 2012 sur une partie du quartier de Strasbourg-HautePierre, sur le Cercle Lavoisier à Strasbourg-Cronenbourg, sur le Kirchfeld à Ostwald et sur la Cité Sellier à Strasbourg. Ils desservent près de 3 700 logements.

Face aux nombreuses sollicitations des communes et des bailleurs pour l'installation de conteneurs enterrés, un plan de déploiement sur les 10 prochaines années a été élaboré en 2017. Il recense l'ensemble des secteurs éligibles à l'étude de la collecte enterrée en pied d'immeuble répondant aux critères suivants :

- secteur d'habitat dense où la collecte en bacs présente des difficultés et ne donne pas de résultats satisfaisants en matière de collecte sélective ;
- prise en compte des programmes de rénovation des secteurs : ESPEX 23 (cf. ci-après) et NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) ;
- prise en compte des choix et capacités des gestionnaires d'immeubles, dans le cadre de secteurs cohérents de collecte.

Le projet ESPEX 23 concerne la résidentialisation des espaces publics aujourd'hui gérés par les bailleurs. Ce programme s'achèvera en 2023.

Le programme de réaménagement des espaces avant rétrocession dans le domaine public, piloté par la Direction de l'Urbanisme et Territoires de l'Eurométropole de Strasbourg, intègre, pour certains secteurs de ce projet, la fourniture et la pose des conteneurs enterrés. CUS Habitat a démarré en 2019 les travaux sur le quartier du Guirbaden à Bischheim. Suivront, entre autres, les quartiers du Wihrel à Ostwald et le secteur Singrist à Strasbourg-Montagne Verte en 2020, secteurs gérés par le bailleur Habitation Moderne.

En parallèle, le déploiement de la collecte enterrée est également prévu sur le secteur Fresnel à Strasbourg-Cronenbourg dans le courant de l'année 2020.



LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Les déchèteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte en porte-à-porte en raison de leur nature ou de leur volume. L'objectif est de répondre aux besoins des ménages.

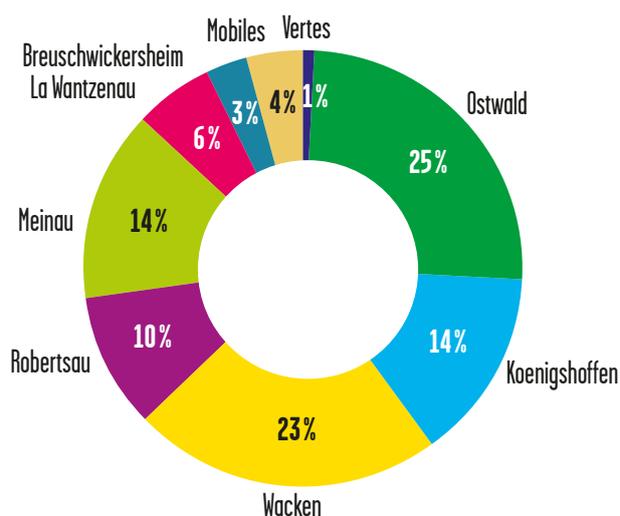
Le réseau des déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg compte 7 déchèteries fixes depuis le 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion avec la Communauté de Communes Les Châteaux. Cette 7^{ème} déchèterie, située à Breuschwickersheim, est réservée exclusivement aux résidents des 5 nouvelles communes ainsi qu'aux non-ménages du même territoire uniquement le mercredi. Ils y ont accès grâce à un badge strictement personnel. Les autres déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg sont réservées uniquement aux particuliers.

La plupart des communes périphériques (hors les 5 communes) bénéficient d'un passage de déchèterie mobile. Ce dispositif est implanté sur site une journée par mois, sauf de décembre à février, où il est implanté une fois dans le trimestre. De plus, ce service est complété d'avril à novembre par une déchèterie mobile spéciale végétaux.

Ces installations ont pour objectifs de :

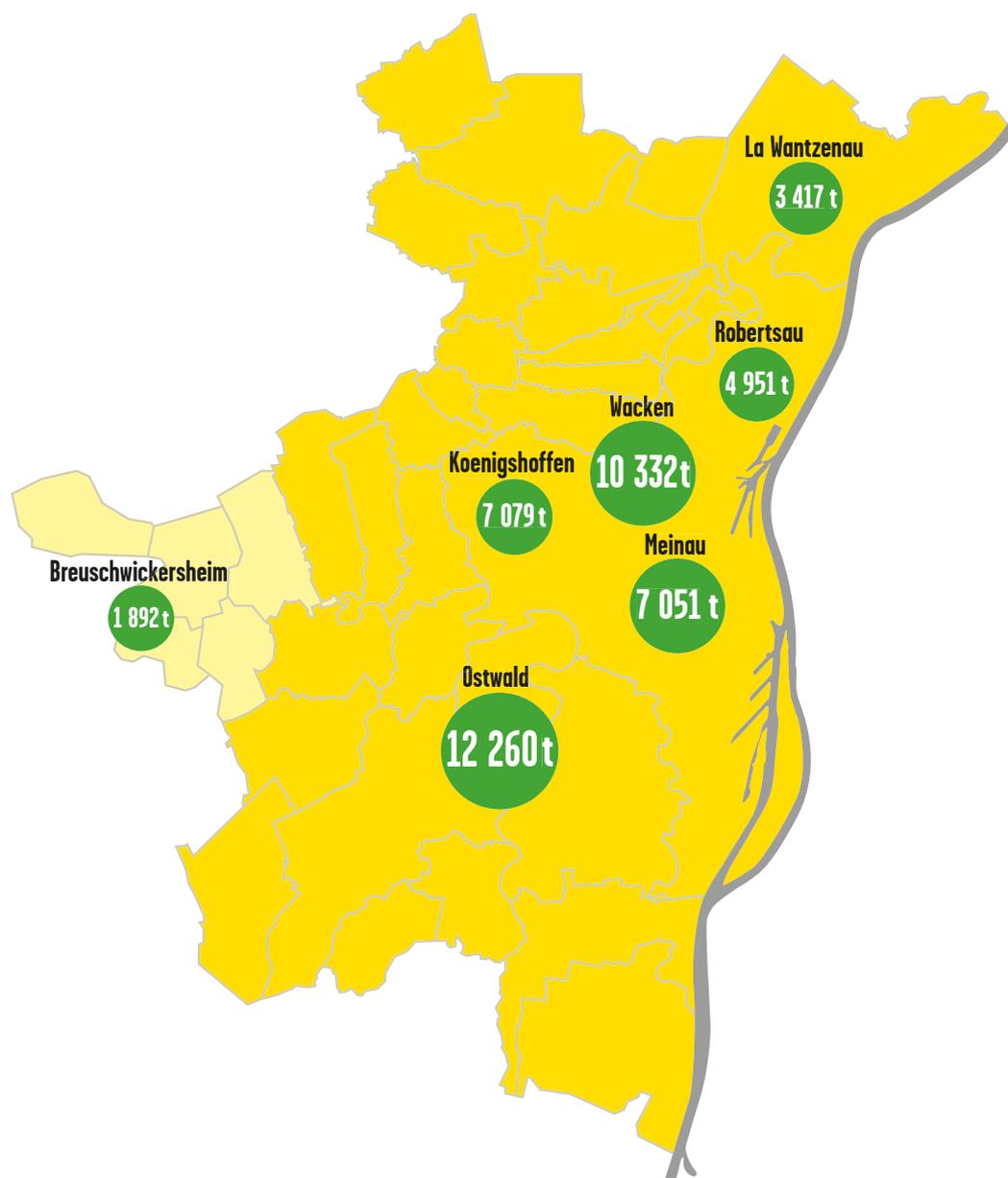
- proposer des lieux de collecte pour les déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte traditionnelle en bacs ;
- favoriser le recyclage ;
- réduire le nombre des dépôts sauvages.

Répartition de la fréquentation (nombre d'entrées) en déchèterie selon les sites :



Remarque : Breuschwickersheim accès limité à 5 communes.

Carte des déchèteries fixes et tonnages collectés

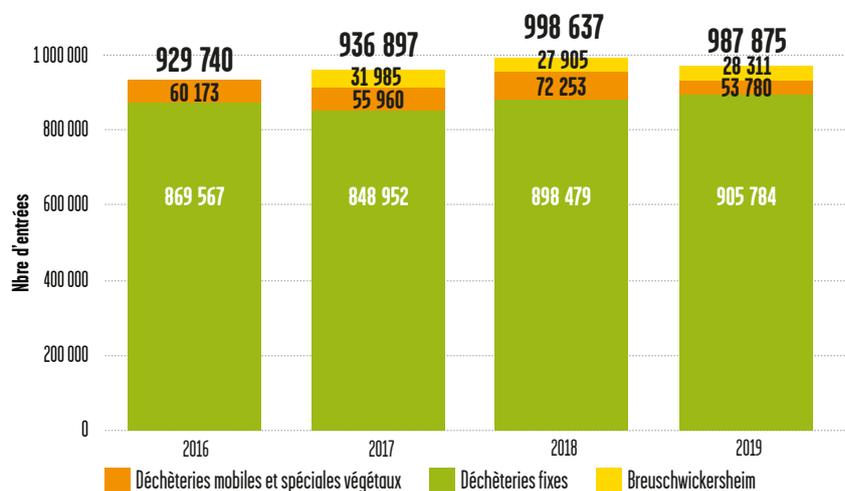


50 225 t
collectées en déchèteries

68,8 %
de recyclage matière
des déchets collectés

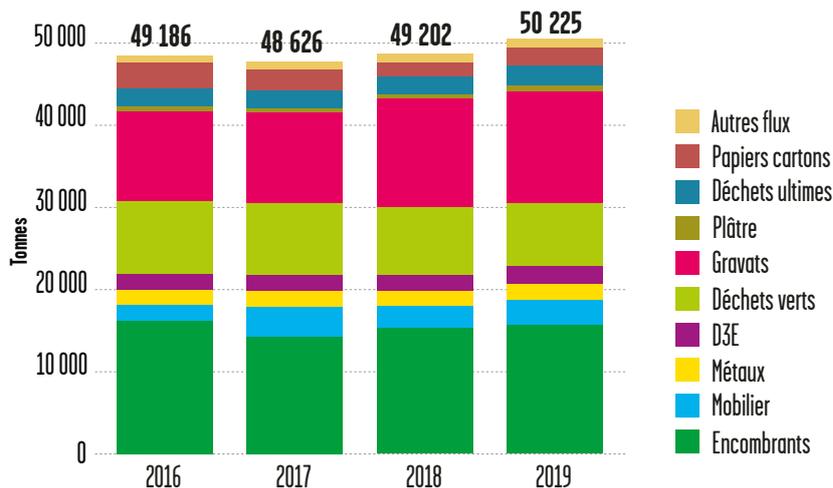
987 875
entrées en déchèteries

Évolution de la fréquentation en déchèterie



SYNTHÈSE DES FLUX COLLECTÉS SUR L'ENSEMBLE DES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE

Évolution des quantités de déchets collectés
(7 déchèteries fixes, déchèteries mobiles et vertes)



Le tonnage annuel collecté en déchèteries est en augmentation de 2,1 % par rapport à 2018. La répartition des flux reste relativement constante sur les 4 dernières années.

Bilan d'activité des déchèteries

	Wacken Église Rouge	Ostwald La Vigie	La Wantzenau G. Cuvier	Koenigshoffen A. Lemire	Robertsau Lubeck	Meinau Fédération	Breusch- wickersheim	Déchèteries Mobiles	Déchèteries Vertes	TOTAL (en tonne)
Fréquentation	229 466	245 791	61 432	137 629	93 490	137 976	28 311	40 679	13 101	987 875
Batteries	10,3	11,7	2,6	8,5	3,4	8,1	1	-	-	45,6
Bouchons en liège*	-	0,9	-	-	-	-	-	-	-	0,9
D3E	406,1	523,6	115,7	353,5	235,2	417,7	37	-	-	2 088,9
Déchets ultimes	406,3	621,3	174,3	349,1	378,3	446,9	-	3,7	-	2 379,9
Déchets verts	1 502,6	2 312	984,2	1 110,2	649,7	833,1	551,1	771,6	455	9 169,5
Encombrants	2 816,9	3 269,6	716,8	1 838,2	1 370,4	1 842,1	332,4	968,2	-	13 154,6
Bois	-	-	-	-	-	-	144,5	-	-	144,5
Lampes et ampoules	-	-	-	-	-	-	0,6	-	-	0,6
Gravats	2 145	2 733,4	753,7	1 325	907,7	1 568,7	522,9	764,7	-	10 721
Huiles moteurs	8,8	20,7	3,9	10,3	7,4	9,8	2,3	7,2	-	70,3
Huiles végétales	4,5	6,7	1,8	3,6	1,5	6	4,5	-	-	28,6
Métaux	466,8	540,9	113,8	375,4	185,2	331,1	83,8	194,1	-	2 291,1
Mobilier	1 408,6	1 315,4	249,6	1 074,5	676,1	1 058,8	121,6	-	-	5 904,5
Papier carton**	614,5	515,5	219,9	341,8	362,4	308,5	76,2	78,2	-	2 517
Piles	2,7	3,4	1	1,7	1,6	2,8	0,5	-	-	13,8
Plâtre	320,6	222,7	-	159,6	-	80,2	-	-	-	783,2
Radiographies	1,2	1,4	0,7	0,9	0,9	1,1	-	-	-	6,1
Verre	217,4	160,3	79,1	126,9	171,2	136,2	13,8	-	-	905,1
TOTAL	10 332,2	12 259,6	3 417,2	7 079,2	4 950,8	7 051,1	1 892,2	2 787,6	455,0	50 225,0
Moyenne/ apport en kg	45,03	49,87	55,63	51,44	52,96	51,10	66,84	68,53	34,73	
Part d'activité de chaque site	21 %	24 %	7 %	14 %	10 %	14 %	4 %	6 %	1 %	

TAUX DE RECYCLAGE 68,78 %

* déchets collectés sur chaque déchèterie mais regroupés sur un seul site

** et bouteilles en plastique

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

En complément des déchèteries, l'Eurométropole de Strasbourg assure la collecte des déchets qui, en raison de leur poids ou de leur volume, ne peuvent être pris en charge par la collecte habituelle en bacs. Depuis 2013, les dispositifs de collecte des objets encombrants ont fortement évolué pour répondre aux objectifs de réduction des déchets, d'augmentation du recyclage, de sécurisation et de maîtrise des coûts.

Aujourd'hui, les déchèteries sont clairement identifiées comme les sites dédiés à la collecte des encombrants, permettant d'obtenir un taux de recyclage matière de 68,8 %. En complément et afin d'offrir le meilleur service à l'usager, la collectivité a choisi de proposer une collecte sur appel pour les objets lourds et/ou volumineux sur l'ensemble des 33 communes.

COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS : GÉNÉRALISATION DE LA COLLECTE SUR APPEL

Dans ces communes, la collecte des objets encombrants est réalisée sur appel. Ainsi, lorsqu'un résident souhaite évacuer un déchet encombrant, il doit préalablement prendre contact avec le service pour convenir d'un rendez-vous avant de déposer son ou ses objets sur le domaine public. Ce dispositif permet d'informer et d'orienter l'usager dès sa demande vers les solutions les plus adaptées en fonction du type de déchet dont il souhaite se défaire. Ainsi, les filières de réemploi ou les déchèteries permettant une meilleure valorisation peuvent être rappelées et privilégiées. Seuls les objets dont le poids ou le volume ne permettent pas le transport par l'usager jusqu'en déchèterie peuvent être pris en charge par cette collecte sur appel. En 2019, 1 263 demandes ont été enregistrées. Dès la demande, les déchets de type gros électroménager sont identifiés afin d'être collectés séparément pour être recyclés. Alors que la collecte systématique des objets encombrants conduisait au broyage et à l'incinération des déchets en mélange, ce dispositif permet désormais une meilleure valorisation matière des déchets collectés. En 2019, 34 % des appels concernaient ainsi des déchets électroménagers qui ont suivi la filière de recyclage.

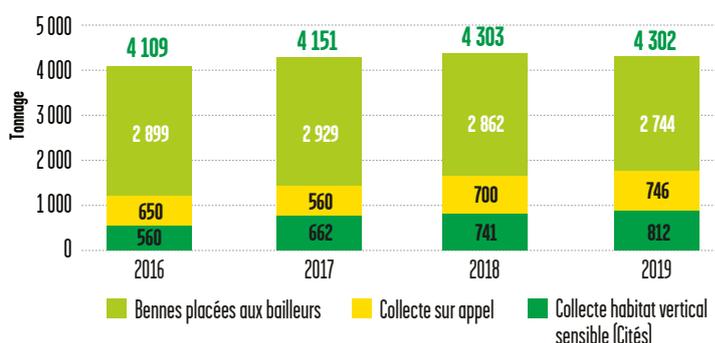
COMMUNES DE PLUS DE 10 000 HABITANTS

Sur les communes de plus de 10 000 habitants, l'enlèvement des objets encombrants consiste :

- soit en une collecte sur appel : les déchets encombrants sont présentés par les habitants en bordure de voie publique à une date convenue avec le service collecte et valorisation des déchets ;
- soit en une collecte hebdomadaire ou bimensuelle en porte-à-porte sur certains grands ensembles d'habitat vertical sensible.

4 302 t
d'encombrants collectés
(métaux inclus)

Évolution des tonnages d'objets encombrants et métaux collectés en fonction des dispositifs

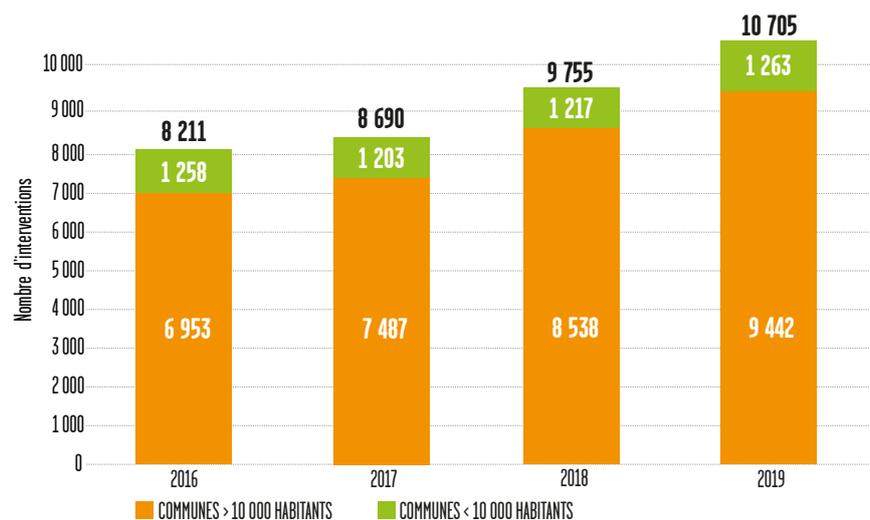


RÉPERCUSSIONS DES NOUVEAUX DISPOSITIFS DE COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

L'évolution des dispositifs de collecte des objets encombrants : arrêt de la collecte en porte-à-porte sur les communes de moins de 10 000 habitants au profit de la collecte sur appel téléphonique et suppression du placement de bennes pour les particuliers ou les syndics privés au profit des dépôts en déchèteries a permis d'améliorer le tri et la valorisation des déchets collectés.

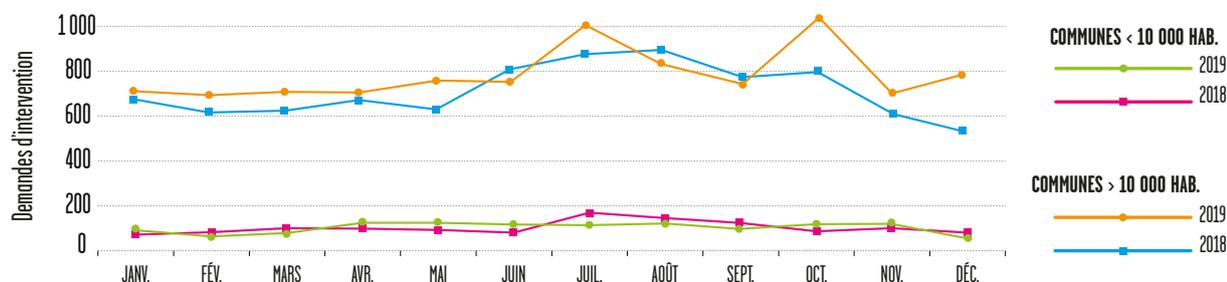
Depuis ces changements, on observe également une augmentation des demandes d'intervention sur le secteur des 7 communes de plus de 10 000 habitants et notamment une augmentation significative (+11 %) des interventions sur appel en 2019 sur ce secteur. Les tonnages ainsi collectés sur appel progressent encore de 7 % en 2019 par rapport à 2018 et les tonnages collectés par les 3 dispositifs (bennes, appel, collectes en habitat sensible) se sont stabilisés avec un tonnage global sensiblement identique à celui de 2018 (4 302 tonnes en 2019 et 4 303 en 2018).

Évolution de la collecte des objets encombrants sur appel téléphonique



10 705
interventions
sur appel téléphonique

Évolution mensuelle des demandes d'intervention (2018/2019)



Des placements de bennes sont maintenus sur l'habitat vertical sensible qui représente en tonnage la part la plus importante des déchets encombrants collectés. Des études sont en cours pour faire évoluer également ce dispositif vers plus de sécurisation et une meilleure valorisation.

LES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA). Ils sont collectés et triés dans un objectif de valorisation matière maximal (bois, plastiques, métaux, etc.) voire de valorisation énergétique.

MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR AVEC ECO-MOBILIER

Responsable de la prise en charge des obligations des metteurs sur le marché relatives à la gestion de ces déchets, l'éco-organisme. Eco-mobilier a été réagréé par l'Etat en 2019 pour la période 2019-2023.

Les objectifs fixés pour cette période sont notamment les suivants :

- viser le zéro enfouissement à l'horizon 2023 ;
- déployer et optimiser les solutions de collecte ;
- maximiser la valorisation et le recyclage du bois.

Après avoir été site expérimental en 2013, la collectivité a renouvelé en 2019 son contrat territorial de collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) avec Eco-mobilier pour une durée de 5 ans. Ce contrat permet de bénéficier d'un soutien opérationnel et financier sur la filière.

LE DISPOSITIF DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

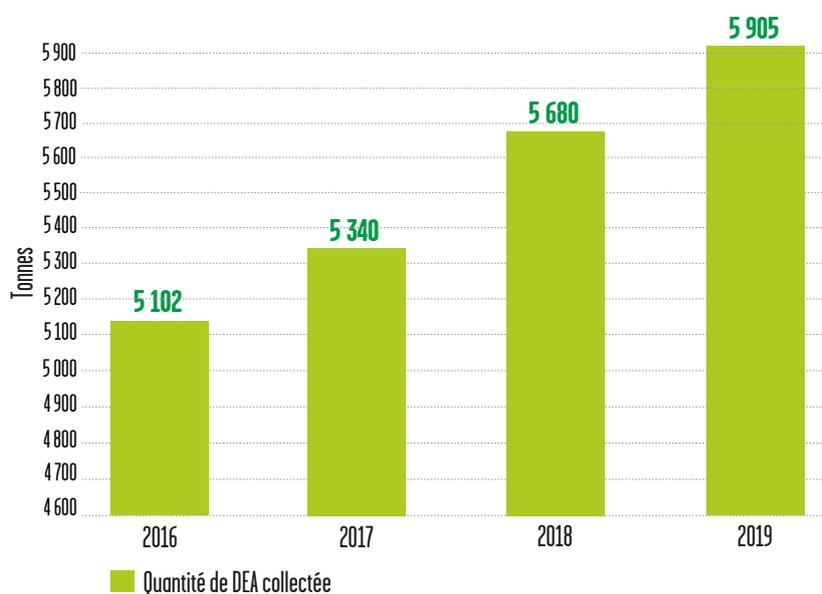
La collecte des DEA en fin de vie s'effectue sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg par différents dispositifs : bennes en déchèteries fixes, bennes en déchèteries mobiles et collecte en porte-à-porte.

Pour les déchèteries fixes, Eco-mobilier assure la prise en charge opérationnelle de la collecte des DEA via la fourniture de contenants, leur transport et le traitement de ces déchets. Cette prise en charge opérationnelle s'est faite de façon progressive. Toutes les déchèteries fixes du territoire sont équipées depuis 2017 de bennes pour la collecte séparée des DEA.

En 2019, 5 905 tonnes de DEA ont ainsi été collectées sur nos déchèteries, marquant une augmentation de 4 % par rapport à 2018.

Les DEA collectés via le dispositif de déchèteries mobiles et de collecte en porte-à-porte sont hors périmètre opérationnel Eco-mobilier. Ils sont directement pris en charge par la collectivité, suivent la filière de valorisation des encombrants et font l'objet d'un soutien financier de la part d'Eco-mobilier.

5 905 t
de DEA collectés



4 985
apports

129,7 t
de produits collectés
hors périmètre EcoDDS

37,6 t
de produits collectés
dans le périmètre EcoDDS

33,6 kg
en moyenne collectés
lors de chaque apport

8,2 t
de produits collectés sur la déchèterie
de Breuschwickersheim

LES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES (DDM)

Il s'agit de produits chimiques ou matériaux pouvant présenter un risque pour la santé et l'environnement : produits domestiques dangereux comme les restes de peinture, les pesticides, les insecticides, les solvants, les décapants, l'amiante... Ils sont composés des déchets diffus spécifiques (DDS) pris en charge par l'éco-organisme Eco-DDS et des déchets hors périmètre Eco-DDS. Les DDM sont hautement polluants. Ils nécessitent des conditions de stockage et de traitement spécifiques qui permettent de réduire leur impact sur l'environnement et la santé.

DISPOSITIFS DE COLLECTE

Les DDM ne sont pas admis en déchèterie, ils sont à déposer étiquetés et conditionnés, sur des sites habilités de l'Eurométropole de Strasbourg. En 2019, ces sites étaient les suivants :

- SUEZ Strasbourg - 1b place Henry Levy ;
- SUEZ Strasbourg - 15 route du Rohrschollen ;
- ENVIE Strasbourg - 6 rue Herrade.

En 2019, 4 985 apports ont été dénombrés sur ces 3 sites, pour un total de 167,3 tonnes de DDM collectés, soit 49,8 tonnes de plus qu'en 2018. Cette augmentation peut s'expliquer par le changement des horaires d'accès aux sites d'accueil en début d'année ainsi que par la sensibilisation des usagers à la gestion spécifique de ces déchets dangereux.

La déchèterie de Breuschwickersheim fait l'objet d'une exception : une collecte spécifique est organisée 4 fois par an, uniquement pour les résidents des 5 communes autorisées à utiliser cette déchèterie. Elle a permis de collecter 8,2 tonnes de DDM.

Malgré les dispositifs de collecte en place, des dépôts sauvages sont tout de même constatés sur le territoire : 30,6 tonnes de DDM ont dû être collectés et traités.



MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR AVEC ECODDS

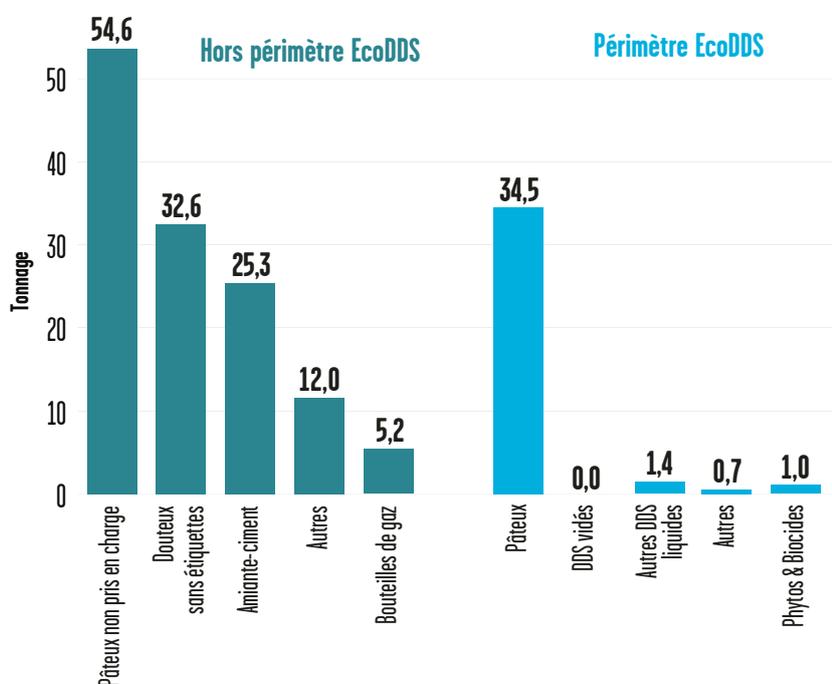
L'éco-organisme EcoDDS, assure la mise en œuvre de la REP (Responsabilité Élargie du Producteur), dont le principe est de faire contribuer les metteurs sur le marché à la collecte et au traitement des produits en fin de vie, au travers d'une éco-contribution. Sont concernés 9 flux : acides, bases, aérosols, phytosanitaires et biocides, combustibles, autres DDS liquides, filtres à huile, emballages vides souillés, et pâteux.

EcoDDS prend en charge l'enlèvement et le traitement des DDS entrant dans le périmètre défini ci-dessus et collectés sur les 3 sites mentionnés précédemment.

Suite à l'absence temporaire de réagrément d'EcoDDS entre le 1^{er} janvier et le 11 mars 2019, les collectes de l'éco-organisme ont été interrompues à partir du 11 janvier et ont repris progressivement sur les 3 sites d'accueil de fin avril à mi-mai 2019. Jusqu'à la reprise des collectes par EcoDDS, l'ensemble des DDS a été pris en charge par l'Eurométropole de Strasbourg. C'est pourquoi on observe un transfert des tonnages EcoDDS vers les tonnages hors EcoDDS.

Ainsi, en 2019, ce sont 21 % des déchets collectés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg qui ont été pris en charge par EcoDDS, contre 40 % en 2018, les produits restants étant à la charge de la collectivité.

Bilan des déchets diffus spécifiques collectés sur les 3 sites de Strasbourg





VOUS TRIEZ, ILS ASSURENT LE TRAITEMENT ET LE RECYCLAGE

LA VALORISATION DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, EN ACIER ET EN ALUMINIUM, ET DES PAPIERS-CARTONS

Les collectes sélectives permettent de récupérer des déchets en vue d'une valorisation matière des matériaux (métaux, papier, verre, organique...). Cette valorisation contribue notamment à la préservation des ressources et à la création d'emplois.

LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, les déchets acceptés dans le cadre de la collecte sélective des emballages plastiques, acier/aluminium et des papiers-cartons sont les suivants :

C'EST JAUNE...

MÉMO

LES EMBALLAGES RECYCLABLES

TOUS LES PAPIERS ET CARTONS (journaux, magazines, courriers...)	BRIQUES ALIMENTAIRES	EMBALLAGES MÉTALLIQUES	BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE
			

Déposez ces déchets recyclables **en vrac**, dans les bacs jaunes, sacs de tri ou conteneurs d'apports volontaires.

Un doute? Pensez à vous renseigner en appelant le numéro infos déchets au 03 68 98 51 90.

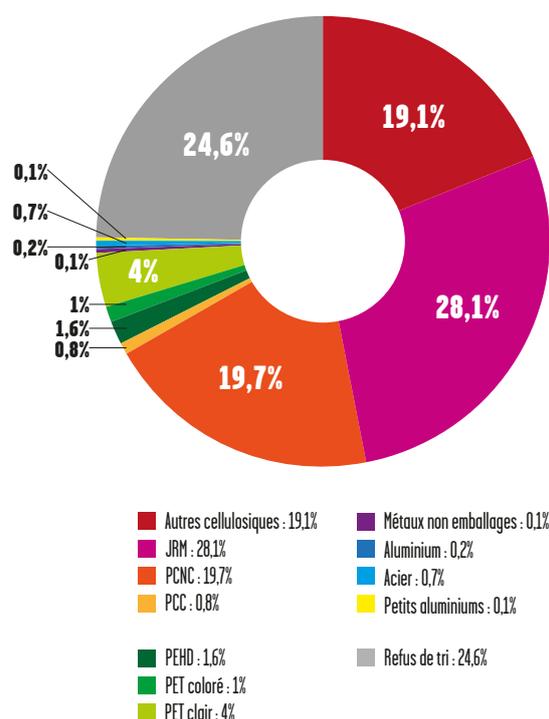


Ils sont collectés dans les bacs, les sacs ou les conteneurs d'apports volontaires jaunes ainsi que dans les déchèteries.

Une fois collectés, ces déchets sont acheminés vers deux centres de tri situés au Port du Rhin, dans le cadre d'un marché de prestation. Le prestataire effectue le tri et sépare les matériaux en 11 flux de qualités standardisées (PEHD, PET clair, PET coloré...) en vue d'une valorisation matière.

27 620 t
livrées sur les centres de tri

Répartition des matériaux valorisés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg en 2019



LES CENTRES DE TRI ET LEURS PERFORMANCES

Les centres de tri vers lesquels sont dirigés les déchets d'emballages et les papiers collectés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg sont certifiés ISO 14001 et ISO 9001 :

- Altem, pour le tri des déchets en mélange provenant des bacs et des conteneurs d'apport volontaire ;
- Schroll, pour le tri des bennes provenant des déchèteries (papiers, cartons uniquement).

Les déchets sont séparés par catégorie grâce à de nombreuses techniques : criblage, tri optique, tri manuel, courant de Foucault...

Les produits triés sont mis en balle ou chargés en vrac, puis expédiés vers l'industrie du recyclage.

Les apports de l'Eurométropole de Strasbourg ont représenté en 2019 :

- 25 038 tonnes livrées sur le site Altem,
- 2 582 tonnes livrées sur le site Schroll.

Au regard de ces tonnages livrés, les tonnages des matériaux valorisés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg évoluent de la manière suivante :

	2018 (t)	2019 (t)	Évolution 2019/2018
PCC	217	192	-11,6 %
PCNC	5 709	5 019	-12,1 %
PEHD	382	419	9,7 %
PET clair	968	1 028	6,2 %
PET coloré	236	250	5,9 %
JRM	7 812	7 155	-8,4 %
Autres cellulosiques	4 560	4 862	6,6 %
Acier	246	179	-27,2 %
Aluminium	36	44	22,2 %
Petits aluminiums et souples	Nouvelle qualité triée à partir de 2019	10	-
Autres métaux	28	13	-53,5 %
Sous-total	20 193	19 169	-5,1 %
Impropres	6 459	6 252	-3,2 %
Total	26 652	25 421	-4,6 %

Le différentiel entre les tonnages livrés et les tonnages valorisés s'explique par des pertes de process et des reliquats de stock qui se reportent sur l'année suivante.

Lexique :

- PCC : Papier/Carton Complexé
- PCNC : Papier/Carton Non Complexé
- JRM : Journaux Revues Magazines
- PEHD : Polyéthylène Haute Densité
- PET : Polyéthylène Téréphtalate

Afin d'améliorer le recyclage des petits emballages en aluminium, un second courant de Foucault a été installé courant 2018 sur le centre de tri ALTEM. Cet équipement a été mis en service début 2019 et a permis de valoriser 10 tonnes d'aluminium supplémentaires sur l'année. Les petits aluminiums représentent une part non négligeable puisque qu'ils constituent près de 20 % des aluminiums collectés sur le territoire.



LE DEVENIR DES MATÉRIAUX TRIÉS

Une fois chez le recycleur, les matériaux triés vont être transformés pour démarrer une seconde vie :

- les papiers et cartons : à partir d'une part plus ou moins importante de matières premières recyclées (jusqu'à 100 %), ils vont être utilisés dans les circuits de consommation habituels ;
- le traitement des briques alimentaires suit le même procédé que celui des papiers-cartons : pulpage et désencrage. Le carton est recyclé en papier essuie-tout, papier toilette ou en papier cadeau ;
- les balles de PET seront transformées en paillettes de plastiques propres, utilisées pour fabriquer de nouvelles bouteilles en plastique, des fils et fibres pour l'habillement ;
- les balles de PEHD sont acheminées vers une usine de régénération, pour être transformées en paillettes de plastiques propres, utilisées pour fabriquer par exemple de nouveaux flacons pour lessives, des bidons, des arrosoirs, des sièges auto, etc. ;
- l'acier est principalement recyclé en pièces mécaniques destinées au secteur de l'automobile (carter de moteur, carrosserie...) mais aussi en boules de pétanque, en chariots de supermarché...
- l'aluminium permet par exemple de fabriquer des trottinettes, vélos, canettes aluminium...

LE PARCOURS DES COLLECTES SÉPARATIVES DE DÉCHETS MÉNAGERS

Le centre de tri ALTEM est organisé en deux grandes parties : une chaîne de tri multimatériaux et une chaîne de tri dédiée aux corps creux.

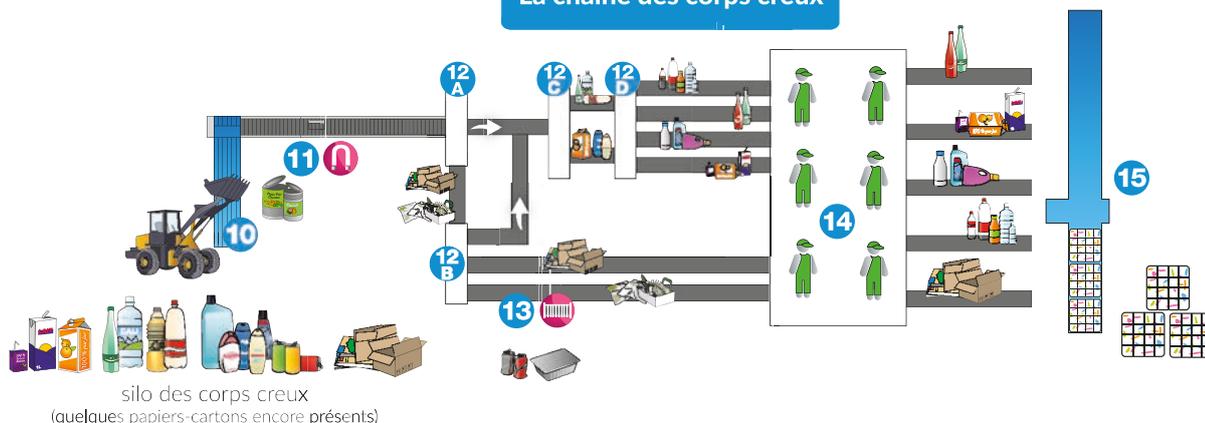
Une fois triés, les déchets sont mis en balles par catégories de produits recyclés pour être expédiés vers des filières de valorisation finale.



La chaîne multimatériaux



La chaîne des corps creux



©Schroll -07/18-0171

1 Pont bascule

Tous les déchets y sont pesés avant d'être déposés dans l'enceinte du centre de tri.

2 La roue doseuse

Elle alimente la chaîne de tri de façon continue et régulière pour en optimiser le chargement (homogénéisation du flux).

3 La cabine de pré-tri

C'est dans cette cabine que sont retirés les « indésirables » ou importantes erreurs de tri.

4 Le décartonneur

Crible balistique qui permet de sortir les grands cartons du flux.

5 Le trommel

Cylindre de 12 m équipé de mailles qui réalise une première extraction des journaux revues magazines (JRM) envoyés alors vers la cabine de tri dédiée (9).

6 Electro-aimant

Positionné au-dessus du flux, il en extrait les emballages métalliques ferreux (boîtes de conserves, canettes métalliques...)

7 Cribles balistiques

Une succession de cribles balistiques permet la séparation entre les corps plats (papiers / cartons / journaux revues magazines) restant encore dans le flux et les corps creux (bouteilles, flacons, briques alimentaires etc.)

8 Tris optiques

Deux tris optiques positionnés sur le flux « envoient » les JRM dans la cabine de tri dédiée.

9 Cabine de tri des JRM

C'est ici qu'est affinée manuellement la qualité des JRM.

Les corps creux sont envoyés sur la 2^{ème} partie de la chaîne.

10 La roue doseuse

Elle alimente la chaîne de tri de façon continue et régulière pour en optimiser le chargement (homogénéisation du flux).

11 L'électro-aimant

positionné au-dessus du flux, il va en extraire les emballages métalliques ferreux

12 Succession de 4 tris optiques A B C D

Ils permettent de trier tous les emballages plastiques et les briques alimentaires.

13 Courant de Foucault

Il permet d'extraire du flux les emballages aluminium (barquettes et canettes).

14 Cabine de tri manuel

C'est ici qu'est affinée manuellement la qualité des matières finales.

15 Presse à balles

Conditionnement des matières premières recyclées en balles (carrées !). Elles sont ensuite expédiées vers les filières pour être transformées en produits finis.

FAIRE LE BON GESTE

À l'heure actuelle, seuls sont acceptés dans les contenants de collecte sélective :

- les emballages plastiques suivants : bouteilles, bidons et flacons ;
- les emballages métalliques : canettes, conserves, aérosols vides, etc. ;
- les papiers et cartons : journaux, magazines, courriers, etc. ;
- les briques alimentaires.

Afin d'obtenir une qualité de tri optimale, il faut veiller à mettre des emballages vides et en vrac dans le bac jaune. Mal triés, les emballages ne pourront pas être recyclés.

Par ailleurs, il convient de ne pas confondre « déchets recyclables » et « bacs jaunes ». En effet, le verre, les textiles, les piles ou les déchets électroniques sont recyclables, mais ne sont pas acceptés dans les bacs jaunes, le centre de tri n'étant pas en capacité de les trier et de les conditionner pour les filières de valorisation.

Définition

TRIONS MIEUX, RECYCLONS PLUS !



Contrairement à une idée reçue, le Point Vert ne veut pas dire que l'emballage est recyclable. Il signifie que l'entreprise qui met en vente ce produit participe financièrement à la collecte, au tri et au recyclage des emballages. Le Point Vert a été créé en France il y a plus de 20 ans dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur.

SENSIBILISATION AU TRI SÉLECTIF

En 2018, Altem a démarré la construction de la Maison du recyclage. Ce lieu d'échanges et d'informations sur le recyclage des déchets a notamment pour vocation l'accueil du public venant visiter le centre de tri. La Maison du recyclage a été inaugurée fin août 2019.

15 988 t

de déchets verts livrés
sur les sites de traitement

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

SITES D'ACCUEIL

Le Centre de Valorisation des Déchets Végétaux (CVDV) de l'Eurométropole de Strasbourg est implanté route du Rohrschollen dans la zone portuaire sud de Strasbourg. Il dispose d'une plateforme de 20 000 m², dont 14 000 m² sont dédiés aux activités d'exploitation. Propriété de l'Eurométropole de Strasbourg, le centre est exploité depuis 2011, dans le cadre d'un marché public, par la société Valterra Matières Organiques certifiée ISO 14001 et ISO 9001.

Afin de pallier la saturation de la plateforme de compostage du Rohrschollen et de réduire les distances entre les points de collecte ou de production et les sites de traitement, une partie des déchets végétaux générés sur l'Eurométropole de Strasbourg est traitée depuis 2011 sur la plateforme Lingenheld située à Oberschaeffolsheim.

En 2019, la répartition des déchets végétaux entrants sur ces deux sites est de :

- 13 536 tonnes (84,7 %) pour le CVDV ;
- 2 452 tonnes (15,3 %) sur le site d'Oberschaeffolsheim.

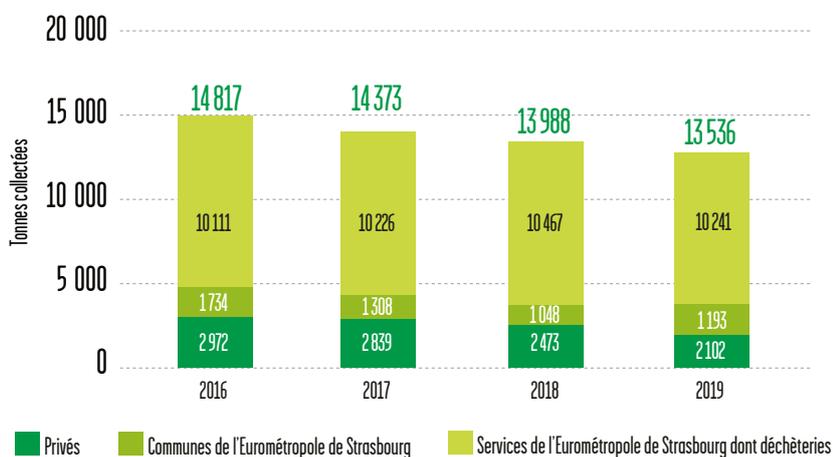
On constate une diminution des apports de près de 3 % au CVDV et de 11 % sur le site d'Oberschaeffolsheim par rapport à 2018.

APPORTEURS

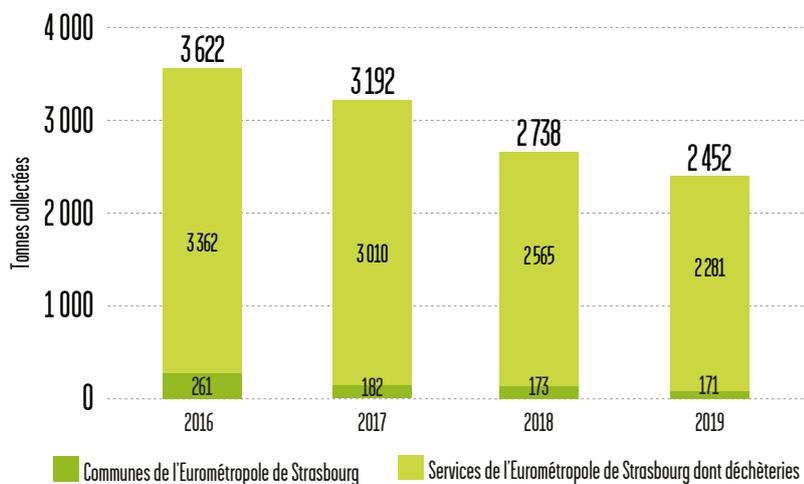
Les déchets verts réceptionnés sur ces sites proviennent principalement des déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg, mais aussi de services techniques (communaux et communautaires) ou de clients privés (entreprises et particuliers).

Les déchets végétaux livrés par les services et communes de l'Eurométropole de Strasbourg représentent environ 84 % des déchets verts entrant sur le centre de valorisation des déchets végétaux.

Provenance des déchets végétaux sur le CVDV



Provenance des déchets végétaux sur le site externalisé d'Oberschaeffolsheim

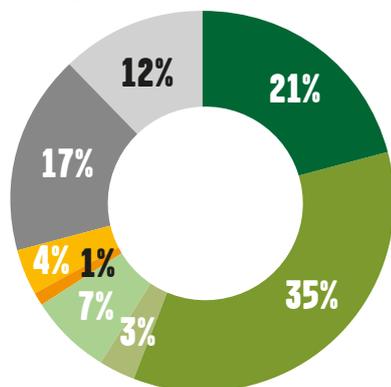


VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

Les déchets verts (gazon, feuilles, branchages) sont broyés puis mis en andains au centre de valorisation. Après une maturation contrôlée de 6 mois, les produits sont tamisés et permettent d'obtenir le compost qui constitue un amendement organique pour les sols.

Sur le site de Lingenheld, les déchets verts broyés peuvent également être co-compostés avec des boues de station d'épuration pour amendement organique des sols (hors maraîchage).

Répartition des produits valorisés sur le CVDV



Compost :

- Entreprises d'espaces verts
- Agriculture
- Terreau
- Jardinage particuliers

Broyat frais / Paillage :

- Jardinage particuliers
- Co-compostage

Refus de criblage :

- Co-compostage
- Biomasse

Les broyats sont valorisés en mulch de couverture pour des espaces végétalisés, co-compostés avec des boues de stations d'épuration ou sont valorisés énergétiquement (combustible pour les chaufferies bois ou en méthanisation).

Les refus de criblage font l'objet d'une valorisation matière en co-compostage (refus grossiers) ou d'une valorisation énergétique en chaudière biomasse (refus intermédiaires).

En 2019, 8 811 tonnes de produits sous forme de compost, de broyat et de refus de criblage sont sortis de la plateforme du CVDV. Le tonnage de produits sortants du site de Lingenheld issus des livraisons de l'Eurométropole de Strasbourg est estimé à 1 596 tonnes.

UTILISATEURS

Le compost produit au CVDV est utilisé par les entreprises d'espaces verts, mais aussi par les agriculteurs et les fabricants de terreau. Les particuliers peuvent également acheter le compost sur place, en vrac ou en sac. Le compost est disponible auprès de l'exploitant du CVDV.

Par rapport à l'année 2018, on observe une diminution de la production de broyat au profit de celle de compost. Ceci est lié à une faible demande de broyat pour réaliser du co-compostage ; celui-ci a plutôt été valorisé en compost directement sur site.

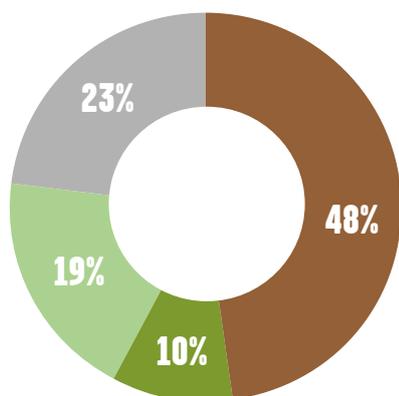
Le compost produit par Lingenheld est utilisé notamment pour la végétalisation d'espaces publics routiers et en épandage agricole.

COMPOST CERTIFIÉ

Le compost produit au CVDV est normalisé selon la norme NFU 44051 et est adapté à l'agriculture biologique.

Le compost produit chez Lingenheld est soit normalisé selon la norme NFU 44051 pour les composts de déchets verts, soit selon la norme NFU 44095 pour les composts issus d'un co-compostage avec les boues de STEP.

Répartition des produits valorisés sur le site externalisé



Co-compostage avec boues de STEP :

- Amendement organique hors maraîchage

Refus de criblage :

- Chaudière biomasse

Compost :

- Agriculture
- Espaces verts

QUALITÉ DES APPORTS : ATTENTION AU GESTE DE TRI !

Pour garantir un compost de qualité, il est nécessaire que les déchets verts livrés soient exempts de déchets indésirables tels que des pots et sacs plastiques, grillages, cartons, bois traité...

En 2019, ces indésirables représentaient 37 tonnes, soit 0,2 % des apports au CVDV. Bien que cette part semble négligeable par rapport au total livré, l'impact sur le process est néanmoins important puisque ces indésirables peuvent altérer la qualité du compost et de ses sous-produits de valorisation.

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE), dédiée au traitement des Ordures Ménagères Résiduelles, propriété de l'Eurométropole de Strasbourg, est implantée dans la zone industrielle du Rohrschollen (zone portuaire sud de Strasbourg), au sein du pôle déchets qui regroupe également :

- différentes sociétés de tri et de valorisation des déchets ménagers et industriels (encombrants, gravats, ferrailles...) ;
- le centre de valorisation des déchets végétaux (également propriété de l'Eurométropole de Strasbourg).

Mise en service en 1974 et modernisée en 1995 et 2005 afin de répondre aux exigences réglementaires en matière de protection de l'environnement, l'UVE de Strasbourg était initialement constituée de quatre ensembles fours-chaudières, représentant une capacité technique nominale d'incinération de 350 000 tonnes par an.

Elle permet de traiter les déchets ménagers résiduels de l'Eurométropole de Strasbourg et d'autres Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Bas-Rhin ainsi que des déchets non dangereux d'activité économique (DAE).

Cette unité de traitement est certifiée ISO 14001 (management environnemental) et ISO 50 001 (management de l'énergie).

La société Sénerval, filiale du groupe Sèche Environnement, exploite l'UVE depuis le 6 juillet 2010, dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP).

Ce contrat, conclu pour une durée de 20 ans, prévoyait d'importants travaux pour l'évolution du site dont la mise à l'arrêt d'une des 4 lignes d'incinération.



COMPOSITION DES LIGNES

Initialement composée de 4 lignes d'incinération, la suppression d'une des lignes avait été anticipée dans le cadre contractuel de la DSP actuelle. Ainsi, seules 3 lignes ont été remises en service à l'issue des travaux de désamiantage menés de 2014 à 2019, pour une capacité de traitement fixée à 270 000 t/an.

Chaque ligne d'incinération se compose :

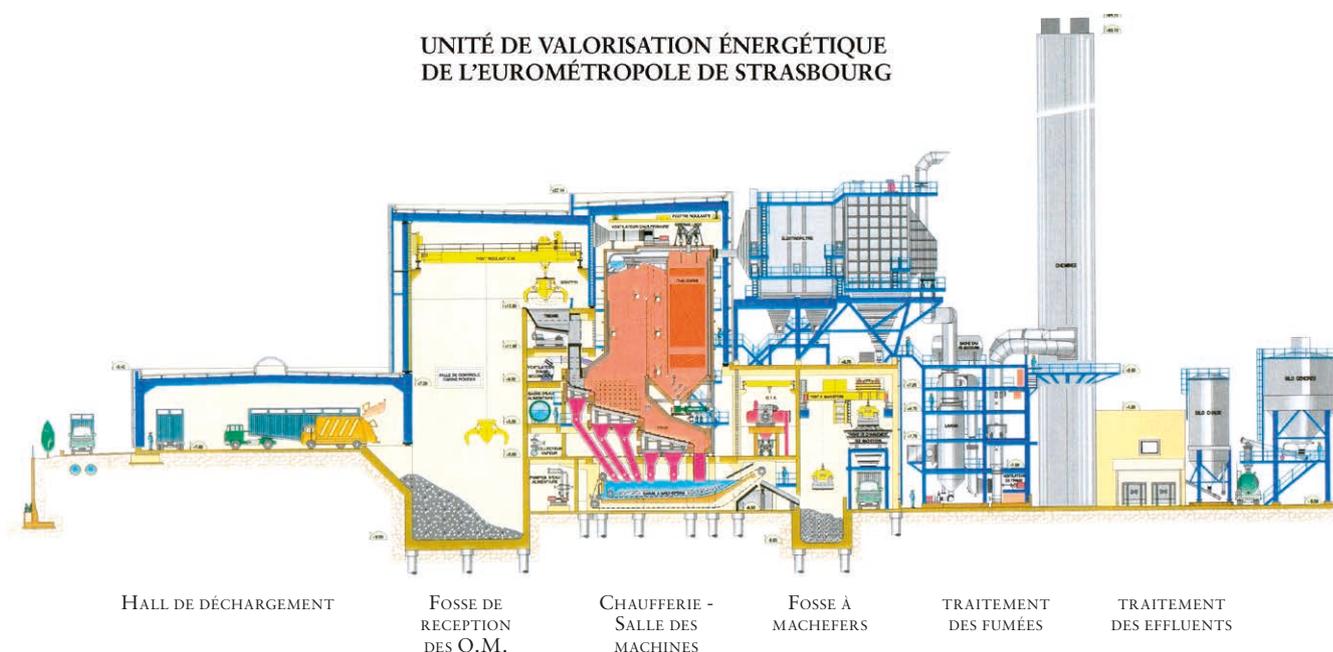
- d'un four à grilles d'une capacité nominale de 11 t/h à PCI 2 050 kcal/kg, soit une puissance thermique de 25 MW ;
- d'une chaudière de récupération de la chaleur permettant une production unitaire nominale de vapeur de 32,5 t/h (27 bars, 330 °C) ;
- d'un traitement des fumées constitué :
 - d'électrofiltres pour le dépoussiérage,
 - d'un lavage humide pour la neutralisation des gaz acides et le captage des poussières résiduelles et des métaux lourds,
 - d'un traitement SCR (réduction sélective catalytique) pour le traitement des oxydes d'azote (NOx) et des dioxines-furanes.

Ce dispositif SCR permet d'atteindre un niveau d'abattement des NOx au-delà des seuils réglementaires (< 80 mg/Nm³).



L'UVE DISPOSE ÉGALEMENT

- d'une plateforme de maturation et de traitement des mâchefers, intégrant les installations de déferrailage et de criblage, et permettant la valorisation matière des métaux ferreux / non ferreux et des mâchefers ;
- d'un broyeur d'encombrants (mis en service mi 2013) ;
- d'une station de traitement des eaux avant rejet au réseau d'assainissement (nouvelle station mise en service début 2013) ;
- d'un groupe turbo-alternateur principal d'une puissance de 22 MW ;
- d'un groupe turbo-alternateur secondaire de 2 MW (remis en service fin 2014) ;
- d'un réseau de vapeur (13 bars - 250 °C - longueur 4,3 km) alimentant 3 industriels en proximité ;
- d'un réseau de chauffage urbain (circulation d'eau chaude), d'une longueur de 11 km, desservant 3 chaufferies principales, pour l'alimentation finale de 17 000 équivalent-logements issue de la valorisation de l'énergie produite par la combustion des déchets (mis en service en octobre 2013).



RÉSULTATS 2019 DE L'ACTIVITÉ

Synthèse des chiffres clés

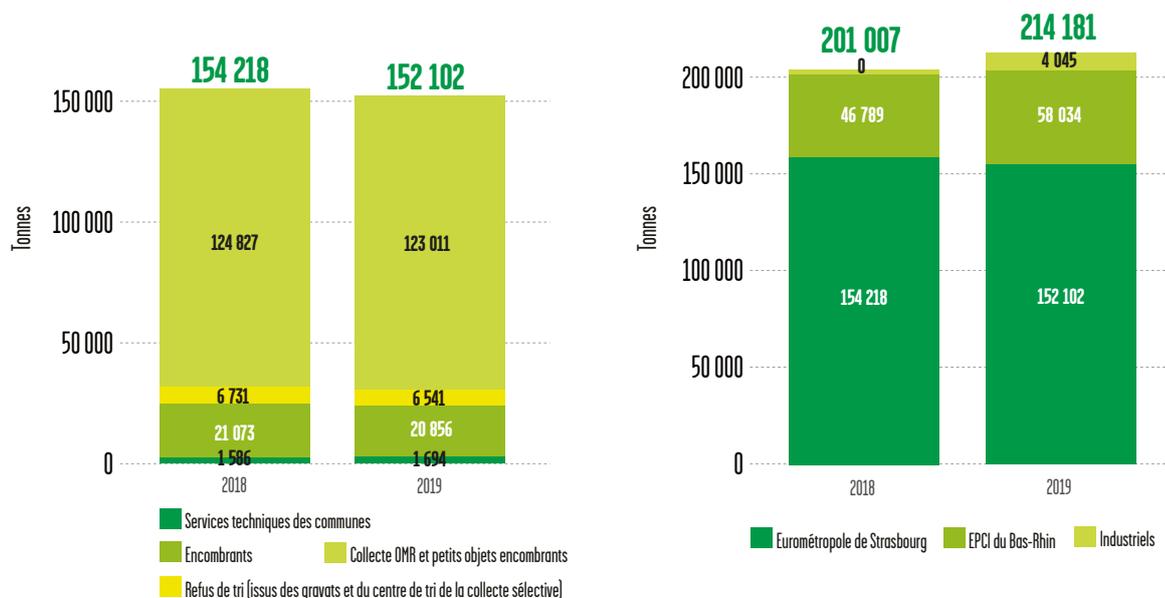
	Unité	2018	2019	Évolution 2018 /2019
Tonnage entrant	Tonnes	201 007	214 181	6,6 %
Tonnage détourné	Tonnes	198 960	130 803	-34,3 %
Tonnage incinéré	Tonnes	0	88 219	-
Tonnage vapeur produite	Tonnes	0	310 800	-
Énergie thermique produite (au niveau des fours-chaudières)	MWh	0	68 057	-
Énergie thermique pour autoconsommation (process)	MWh	0	13 228	-
Énergie thermique vendue (réseau de chaleur vers industriels)	MWh	0	36 030	-
Énergie thermique vendue (réseau de chaleur vers logements)	MWh	0	18 799	-
Énergie électrique produite (groupe turboalternateur)	MWh	0	2 645	-
Énergie électrique vendue (réseau EDS)	MWh	0	1 330	-
Mâchefers produits	Tonnes	0	13 766	-
REFIOM produits	Tonnes	0	1 619	-
Métaux récupérés	Tonnes	0	44,9	-

NB : La différence entre les tonnages entrants et les tonnages sortants (détournés + incinérés) correspond aux variations de stocks.

Hall de détournement provisoire sur la plateforme de traitement des mâchefers.



Apports de déchets (en tonnes) et répartition tonnage de l'Eurométropole de Strasbourg



L'année 2019 a marqué un tournant dans l'histoire de l'UVE, avec la fin de travaux de désamiantage et de reconstruction et sa remise en service. Ainsi, après différentes phases d'essais à froid puis à chaud menés dans le cadre des travaux, l'activité d'incinération a progressivement repris durant l'été 2019 :

- démarrage de la ligne 3 le 27 juin et mise en service industrielle le 19 juillet ;
- démarrage de la ligne 2 le 11 juillet et mise en service industrielle le 30 juillet ;
- démarrage de la ligne 1 le 2 août et mise en service industrielle le 22 août.

Le broyage des encombrants ménagers pour valorisation énergétique a repris le 1^{er} août 2019.

Le 23 août 2019 reprenait alors le mécanisme initial du contrat de Délégation de service public.

En 2019, l'usine a réceptionné 214 181 tonnes de déchets, contre 201 007 tonnes en 2018. Ce tonnage global est en hausse (+6,6 %), avec une évolution de :

- - 1,4 % des apports de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- + 23,8 % des apports des EPCI ;
- la reprise des apports de DAE à près de 4 150 tonnes, jusqu'alors refusés afin de limiter au maximum le détournement des déchets durant la période de travaux.

Durant l'année 2019, 88 219 tonnes ont été incinérées au sein de l'UVE.

Des détournements ont toutefois été mis en œuvre en amont de la reprise de l'activité d'incinération puis lors du démarrage progressif de l'outil industriel.

Ainsi, un total de 130 803 tonnes ont été détournées vers d'autres sites de traitement :

- prioritairement vers d'autres unités de valorisation énergétique situées en France lorsque des capacités de traitement étaient disponibles (Bayet, Bourgoin-Jallieu, Bourogne, Chaumont, Dijon, Fourchambault, La Tronche, La Veuve, Ludres, Metz, Montbéliard, Ouarville, Reims, Sausheim, Schweighouse, Sens, Tronville en Barrois) : 75 679 tonnes (58 %) ;
- vers des sites de traitement mécano-biologique (Torcy) : 6 715 tonnes (5 %) ;
- puis par défaut vers deux sites d'enfouissement en France (Installations de stockage des déchets non dangereux) situés à Tétting-sur-Nied et Isles-les-Meldeuses : 34 646 tonnes dont le tonnage livré par le SMICTOM d'Alsace Centrale (26 %).

Les encombrants détournés ont, quant à eux, fait l'objet d'un tri préalable pour valorisation matière avant envoi de la fraction non valorisable en enfouissement : 13 763 tonnes (11 %).

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET VALORISATION MATIÈRE

La reprise de l'activité d'incinération sur le site de l'UVE à partir de juillet 2019 a permis une valorisation énergétique et une valorisation matière des déchets.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- Utilisation de vapeur à hauteur de 68 057 MWh : consommée par l'usine elle-même (19,5 %), livrée à deux industriels pour leur process (52,9 %) ainsi qu'au réseau du chauffage urbain (27,6 %).
- Production d'électricité, par le biais d'un groupe turbo-alternateur (rendement moyen de 28 %). L'électricité produite est généralement utilisée pour la consommation propre de l'usine et l'excédent est vendu à Électricité de Strasbourg. En raison de la remise en service :
 - 1316 MWh ont été autoconsommés et 11 866MWh achetés,
 - 1 330MWh ont été vendus à Electricité de Strasbourg.

VALORISATION MATIÈRE

Les mâchefers ont au démarrage de l'activité d'incinération été dirigés :

- vers l'enfouissement pour les premiers lots issus des phases de test et de remise en service des lignes d'incinération (1 677 tonnes) ;
- puis sur la plateforme de maturation de Lingenheld en vue d'une valorisation matière (12 089 tonnes) et dans l'attente de la remise en service de la plateforme de traitement des mâchefers adjacente au site.

Une valorisation matière de 35,1 tonnes de métaux ferreux et de 9,9 tonnes d'aluminium et autres non ferreux a été possible par extraction de la fraction présente dans les encombrants à broyer.

REJETS AQUEUX ET ATMOSPHÉRIQUES

L'UVE est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). À ce titre, son exploitation se fait dans le respect d'un arrêté préfectoral et sous le contrôle de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) : l'arrêté préfectoral du 26 mars 2014. Un suivi continu des rejets, pour les principaux polluants, est assuré par l'instrumentation en place à l'UVE, régulièrement contrôlée et étalonnée.

Conformément à l'arrêté préfectoral, des contrôles périodiques sont réalisés par des laboratoires accrédités sur les rejets atmosphériques et aqueux de l'installation. Dans le cadre de la suspension de l'activité en septembre 2016 et du transfert de l'activité de détournement sur la plateforme de traitement des mâchefers en 2017, l'arrêté préfectoral du 26 mars 2014 a fait l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire en date du 15 décembre 2016. Celui-ci prévoyait une adaptation du programme de suivi environnemental en cohérence avec les activités maintenues sur le site durant la période de travaux.

Ce programme de suivi a été adapté et renforcé en lien étroit avec les services de la DREAL, au fur et à mesure de la remise en service de l'UVE, depuis les premières phases tests jusqu'à la reprise complète de l'activité d'incinération.

REJETS ATMOSPHÉRIQUES DE L'UVE

Le tableau en page suivante indique les valeurs moyennes annuelles calculées à partir des relevés des analyseurs en continu ainsi que des résultats des contrôles périodiques. Les valeurs limites de rejets fixées dans l'arrêté préfectoral correspondent à des valeurs journalières et la conformité des rejets est donc à contrôler sur cette fréquence réglementaire. Ce tableau donne ainsi une vision globale et moyennée des caractéristiques des rejets aqueux et atmosphériques.

Les résultats moyennés en sortie de cheminée indiquent des concentrations supérieures aux valeurs limites fixées par la réglementation et l'arrêté préfectoral d'exploitation pour les dioxines et furanes.

Ces dépassements sont associés à la remise en service : phases d'arrêt et de redémarrage des lignes, réglage du processus de combustion et maîtrise de conduite opérationnelle. À noter également que les mesures en continu effectuées sur les rejets ont révélé des dépassements ponctuels sur les NOx.

Afin de maîtriser la qualité des rejets, un plan d'action a été mis en œuvre : fiabilisation process, mise en place de formations et de procédures dédiées.

En complément du suivi en continu et des contrôles périodiques, la campagne annuelle d'analyse des retombées atmosphériques de dioxines/furanes et métaux dans l'environnement a été menée. Réalisée par un laboratoire spécialisé, elle consiste à doser dans des lichens les retombées potentielles de dioxines-furanes et de métaux lourds entraînés dans le panache de la cheminée de l'usine. Les sites de prélèvement ont été déterminés selon une étude de dispersion, comprenant une modélisation des retombées du panache de l'usine en fonction de la rose des vents dominants.

En 2014, un point de prélèvement côté allemand, sur la commune de Marlen, est venu compléter les quatre autres points de suivi situés côté français.

Les valeurs mesurées par cette méthode, utilisée depuis 2006 et permettant ainsi d'assurer un suivi cohérent de l'évolution des résultats, donnent des teneurs très proches des bruits de fond, et concluent en l'absence d'impact significatif de l'UVE sur son environnement proche.

Les mesures effectuées fin 2019, à l'issue de la remise en service, ont mis en évidence :

- l'impact sur la qualité de l'air du trafic routier et d'activités de la zone portuaire ;
- la confirmation de l'absence d'impact significatif de l'UVE en activité, malgré les dépassements constatés au niveau des rejets en sortie de cheminée, dans le cadre de la remise en service.

À la demande de l'exécutif et dans le cadre de la remise en service de l'UVE, une campagne de suivi de la qualité de l'air a été menée par ATMO GRAND EST afin d'évaluer l'impact des rejets atmosphériques sur la qualité de l'air ambiant. Cette campagne, consécutive à une modélisation du panache de dispersion des rejets de l'UVE, a été menée en décembre 2019.

Elle a mis en évidence une absence d'impact du site sur la qualité de l'air malgré les aléas d'exploitation liés à la remise en service.

Ces campagnes de mesures seront poursuivies en 2020.

Concentrations (calculées à partir des contrôles réglementaires et des mesures en continu)

Flux estimés (calculés à partir des contrôles réglementaires et des mesures en continu)

	Unité	RÉSULTATS			VALEUR LIMITE AP DU 26/03/2014	RÉSULTATS		
		2019	2018	2017	Moyenne par jour	2019	2018	2017
Débit de fumées : Nm ³ /tonnes à 11% O ₂	Unité	6455			Concentration gaz sec à 11% O ₂	Incinération tonne/an - Unité	88 219	0
Poussières totales	mg/Nm ³	2,934	-	-	< 10	tonne/an	1,671	-
Chlorure d'hydrogène (HCl)	mg/Nm ³	1,150	-	-	< 10	tonne/an	0,655	-
Composés organiques volatiles (COV)	mg/Nm ³	0,900	-	-	< 10	tonne/an	0,513	-
Monoxyde de carbone (CO)	mg/Nm ³	30,650	-	-	< 50	tonne/an	17,454	-
Fluorure d'hydrogène (HF)	mg/Nm ³	0,004	-	-	< 1	tonne/an	0,002	-
Dioxyde de soufre (SO ₂)	mg/Nm ³	11,741	-	-	< 50	tonne/an	6,686	-
Oxydes d'azote (éq. NO ₂)	mg/Nm ³	56,420	-	-	< 80	tonne/an	32,129	-
Protoxyde d'azote (N ₂ O)	mg/Nm ³	0,000	-	-	-	tonne/an	0,000	-
Ammoniac (NH ₃)	mg/Nm ³	1,657	-	-	< 30	tonne/an	0,944	-
Mercuré (Hg)	mg/Nm ³	0,014	-	-	< 0,05	tonne/an	0,008	-
Cadmium + Thallium (Cd+TI)	mg/Nm ³	0,003	-	-	< 0,05	tonne/an	0,002	-
Antimoine + Arsenic + Plomb + Chrome + Cobalt + Cuivre + Manganèse + Nickel + Vanadium (Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V)	mg/Nm ³	0,103	-	-	< 0,5	kg/an	0,058	-
Dioxines et furanes	nanog iTEQ/Nm ³	0,166	-	-	< 0,1	gramme iTEQ/an	0,095	-
Polychlorobiphenyls (PCB)	nanog iTEQ/Nm ³	0,006	-	-	-	gramme iTEQ/an	0,003	-

Durant l'année 2019 : 214 181 tonnes de déchets en entrée, 130 803 tonnes ont été détournées vers d'autres sites de traitement et 88 219 tonnes ont été incinérées.

REJETS DE L'UVE VERS LA DARSE (UNIQUEMENT LES EAUX PLUVIALES)

Les eaux pluviales de ruissellement de l'UVE sont rejetées au milieu naturel (Darse IV) après passage dans un débourbeur-déshuileur.

Les valeurs résultent des moyennes des contrôles réalisés par des laboratoires accrédités et des mesures en continu.

Les valeurs moyennées de concentration ont révélé en 2019 des dépassements sur le paramètre MES, avec pour origine une surverse d'eaux de process vers le réseau eaux pluviales. Un diagnostic approfondi par traçage à la fluorescéine des réseaux a été planifié en 2020 afin de localiser la surverse et la résorber.

Rejets de l'UVE vers la Darse (uniquement les eaux pluviales)

	RÉSULTATS				VALEUR LIMITE
	2019	2018	2017	Unités	Valeur AP du 26/03/2014
pH	7,13	7,55	7,22	-	5,5 < pH < 8,5
MES (matières en suspension)	126,75	24,00	55,35	mg/l	< 100
DCO (demande chimique en oxygène)	187,75	51,00	203,75	mg/l	< 300
HCT (hydrocarbures)	1,61	0,31	0,48	mg/l	< 5

REJETS DES EAUX DE PROCESS DE L'UVE VERS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT PUBLIC

La station de traitement des eaux de l'UVE (station PROSERPOL), impactée par les travaux de retrait des câbles électriques de la phase 2 de désamiantage (cf. mise en œuvre des travaux), a été arrêtée et mise en conservation au courant du mois d'août 2017 après transfert sur la plateforme mâchefers de l'activité de détournement.

La préservation a été maintenue jusqu'à sa remise en service en 2019.

Les eaux de process traitées in situ ainsi que les eaux de ruissellement de la plateforme de traitement des mâchefers sont orientées vers le réseau d'assainissement pour leur traitement final sur la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau.

En 2019, les valeurs moyennées de concentrations sont inférieures aux valeurs limites fixées par la réglementation et l'arrêté préfectoral d'exploitation.

On constate toutefois un dépassement sur le débit journalier déversé autorisé, principalement expliqué par la remise en service des installations : dysfonctionnement sur les réseaux, réglage nécessaire des laveurs de traitement des fumées, reprise de la conduite opérationnelle. L'ensemble des actions correctives a été mis en œuvre afin de traiter la problématique.

REJETS DES EAUX GÉNÉRÉES PAR LE HALL DE DÉTOURNEMENT DES DÉCHETS SUR LA PLATEFORME DE TRAITEMENT DES MÂCHEFERS

Le hall de transfert provisoire des déchets non dangereux a été mis en service le 3 août 2017 au droit de la plateforme de traitement des mâchefers.

Les eaux générées par le fonctionnement du quai de transit sont composées :

- des eaux pluviales de ruissellement ;
- des eaux de ressuyage des déchets.

L'exploitation du hall de détournement a cessé en août 2019, consécutivement à la remise en service des 3 lignes d'incinération. Le hall a ainsi été démonté et la plateforme de traitement réhabilitée dans l'objectif de reprendre l'activité de maturation des mâchefers.

→ Eaux pluviales de ruissellement

Les eaux pluviales de ruissellement de la plateforme et de toiture du bâtiment sont récupérées en bordure des voies par un réseau spécifique et s'écoulent par gravité vers le bassin tampon existant de la plateforme.

Des prélèvements et analyses à fréquence hebdomadaire, conformément à l'arrêté préfectoral complémentaire du 27 février 2017, sont réalisés sur ces eaux par un laboratoire externe agréé. Ces eaux, dont la qualité est conforme aux valeurs limites de rejets fixées, sont ensuite dirigées vers l'UVE puis vers la station d'assainissement collectif de Strasbourg - La Wantzenau.

Les valeurs moyennées de concentrations sont inférieures aux valeurs limites fixées par la réglementation et l'arrêté préfectoral d'exploitation.

→ Eaux de ressuyage des déchets

Les eaux de ressuyage des déchets proviennent :

- des déchets stockés dans le centre de transfert, qui ont été humidifiés par les eaux de pluie lors des collectes ;
- du nettoyage hebdomadaire du bâtiment vide, réalisé à l'aide d'un nettoyeur à eau haute pression ;
- de la dégradation des déchets stockés.

Elles sont collectées par un réseau d'aquadrain dans le bâtiment de transfert puis dirigées vers une citerne de stockage tampon d'une capacité de 20 m³ puis évacuées à fréquence régulière vers un Centre de traitement agréé compte tenu de leur composition en matières organiques.

Concentration des rejets des eaux pluviales du hall de détournement
vers le réseau d'assainissement

Flux estimés

	Unité	RÉSULTATS			VALEUR LIMITE	Unité	RÉSULTATS	
		2019	2018	2017	Valeur AP du 26/03/2014		2019	2018
Débit	m ³ /jour	956,63	45,93	296	< 840	m ³ /an	179 847	16 764
Température	°C	22,94	14,34	16,65	< 30	-	-	-
pH	-	7,91	8,13	8,00	5,5 < pH < 8,5	-	-	-
MES	mg/l	38,09	33,12	3,10	< 600	kg/an	6 851,063	555,256
DCO	mg/l	44,17	109,68	8,00	< 450	kg/an	7 943,243	1 838,725
DBO5	mg/l	24,93	16,19	1,70	-	kg/an	4 484,430	271,454
Azote Kjeldahl	mg/l	5,12	-	0,69	-	kg/an	920,817	-
Hydrocarbures	mg/l	0,05	0,12	0,058	< 5	kg/an	9,742	1,934
Indice Phénols	mg/l	0,02	-	0,012	-	kg/an	2,997	-
Cyanure libérable	mg/l	0,02	-	0,001	< 0,1	kg/an	4,159	-
Fluorures (F)	mg/l	2,03	-	0,566	< 15	kg/an	364,940	-
Chlorures (Cl)	mg/l	1583,84	267,83	118,00	-	kg/an	284 848,591	4 489,90
Arsenic (As)	mg/l	0,00	-	0,005	< 0,1	kg/an	0,480	-
Cadmium (Cd)	mg/l	0,00	-	0,001	< 0,05	kg/an	0,570	-
Chrome Hexavalent (Cr6+)	mg/l	0,01	-	0,0027	< 0,1	kg/an	1,024	-
Chrome Total (Cr)	mg/l	0,02	-	0,007	< 0,5	kg/an	2,878	-
Cuivre (Cu)	mg/l	0,28	-	0,021	< 0,5	kg/an	49,945	-
Mercuré (Hg)	mg/l	0,00	-	0,0015	< 0,03	kg/an	0,502	-
Nickel (Ni)	mg/l	0,01	-	0,0061	< 0,5	kg/an	1,858	-
Plomb (Pb)	mg/l	0,04	-	0,0170	< 0,2	kg/an	7,853	-
Zinc (Zn)	mg/l	0,32	-	0,139	< 1,5	kg/an	56,727	-
Dioxines et furanes	nanog iTEQ/l	0,00	-	0,0016	< 0,3	mg/an	0,050	-
Composés organiques (COT)	mg/l	17,15	-	1,91	< 200	kg/an	3 084,308	-
Thallium (Tl)	mg/l	0,00	-	0,02	< 0,05	kg/an	0,180	-
Azote global	mg/l	4,21	6,09	2,270	-	kg/an	757,755	102,009
AOX	mg/l	0,37	-	0,032	< 5	kg/an	66,843	-



LE CHANTIER DE DÉSAMIANTAGE

→ Rappel des éléments de contexte

La découverte d'amiante dans les éléments de process, dans l'air ambiant du hall fours-chaudières et dans les enduits des façades a conduit la collectivité et le délégataire à entreprendre des travaux importants de désamiantage jusqu'en 2019.

La décision d'entreprendre des travaux de grande envergure a été animée d'une triple préoccupation :

- régler le plus rapidement possible cette situation ;
- garantir la sécurité de tous et particulièrement des personnels de la société SENERVAL comme des salariés des intervenants extérieurs qui travaillent sur le site ;
- assurer la continuité du service public au meilleur coût, tant en matière de traitement des déchets qu'en matière de valorisation énergétique.

→ Éléments clés du projet de désamiantage

Après une période de co-activité entre « travaux de désamiantage et exploitation des lignes » initiée en juin 2015, l'activité d'incinération de l'unité de valorisation énergétique a été suspendue le 3 septembre 2016 pour mettre en œuvre un programme de désamiantage complexe.

Ce chantier a été constitué de nombreuses phases, en alternance ou en concomitance de maîtrises d'ouvrage :

- à partir de juin 2015, sous maîtrise d'ouvrage SENERVAL : désamiantage des chaudières L3 et L4 en co-activité ;
- à partir du 3 septembre 2016, sous maîtrise d'ouvrage SENERVAL : désamiantage des chaudières L1 et L2, retrait d'éléments de process complémentaires (matériaux FCR - Fibres de Céramiques Réfractaires - et amiantés) ;
- à partir d'août 2017, sous maîtrise d'ouvrage Eurométropole de Strasbourg : enlèvement des câbles, dépoussiérage, curage des éléments non décontaminables, dépose des façades amiantées par l'Eurométropole de Strasbourg ;
- à partir de mai 2018, en co-maîtrise d'ouvrage Eurométropole de Strasbourg et SENERVAL : pose des façades et recâblage électrique par l'Eurométropole de Strasbourg, reconstruction des chaudières et éléments de process par SENERVAL et enfin successivement pour chacune des 3 lignes, tests et remise en service.

L'objectif ambitieux de 0 fibre d'amiante/l comptée dans l'air ambiant a été atteint et l'UVE remise en service grâce à un investissement massif sur le plan humain, technique et financier.

TEMPS FORT DE L'ANNÉE 2019

L'année 2019 a été dédiée à la fin du programme de remontage et à la remise en service de l'UVE, avec :

- la rénovation des locaux administratifs
- la finalisation du remontage des 3 lignes d'incinération et des façades ;
- la mise en œuvre du Gros Entretien de Renouvellement (GER), anticipée pour mettre à profit la période de suspension d'activité ;
- le programme de décocooning des réseaux et installations mises en hivernage dans le cadre de la suspension d'activité ;
- les essais à froid puis à chaud avec passage en déchets de chacune des lignes d'incinération ;
- la mise en service du broyeur des encombrants ménagers pour valorisation énergétique ;
- la reprise de la valorisation énergétique avec :
 - la mise en service du réseau de vapeur industrielle et un démarrage des livraisons fin juillet
 - la mise en service du réseau de chaleur urbain et un démarrage des livraisons le fin juillet
 - le redémarrage du GTA2 (Groupe Turbo Alternateur) avec pose d'un filtre actif pour assurer la vente d'électricité mi-novembre.

NB : Le redémarrage du GTA1 destiné à l'autoconsommation est temporisé car conditionné par une expertise en cours.

Les détournements de déchets ont progressivement diminué au fur et à mesure de la reprise de l'activité d'incinération de l'UVE.

Des détournements ponctuels ont toutefois été rendus nécessaires après le redémarrage de l'UVE, pour répondre à différentes problématiques : fiabilisation de l'instrumentation et du process, aléas d'exploitation consécutifs à la remise en service ou indépendants.

Le hall de détournement des déchets a ainsi été démonté en août 2019 et la plateforme de traitement des mâchefers réhabilitée afin d'accueillir à nouveau, et en toute conformité, les mâchefers produits par l'UVE.



Des travaux connexes ont également été mis en œuvre afin de répondre à différentes évolutions réglementaires :

- mise en place de dispositifs de comptage de performance énergétique (Prise en compte pour le calcul de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes - TGAP) ;
- installation d'analyseurs complémentaires sur les rejets atmosphériques ;
- acquisition d'un nouveau logiciel de comptage des flux massiques annuels et archivage des données pour la DREAL ;
- requalification du réseau vapeur et mise en œuvre du plan de surveillance et de maintenance (PSM).

Ainsi, l'année 2019 a marqué un tournant dans l'histoire de l'UVE avec la fin des travaux de désamiantage, la reprise de l'activité d'incinération et la fiabilisation de l'outil.

A l'occasion de ce redémarrage plusieurs événements ont été organisés : une visite presse à la fin du mois d'août, l'accueil de participants du congrès AMORCE au mois d'octobre ainsi que l'accueil de visiteurs du territoire dans le cadre d'une journée portes-ouvertes (le 19 octobre 2019).

PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2020

L'année 2020 sera dédiée à la pérennisation de l'exploitation avec :

- la fiabilisation du process, avec une équipe renouvelée et renforcée au sein de SENERVAL ;
- la mise en place d'un suivi renforcé par l'Eurométropole de Strasbourg de la DSP avec le recrutement d'un ingénieur exclusivement dédié à ce suivi ;
- le lancement d'une consultation pour une prestation d'accompagnement au suivi de l'exploitation ;
- la poursuite de la campagne de surveillance de la qualité de l'air menée par ATMO GRAND EST.



LES PARTENAIRES DE LA COLLECTE, DE LA VALORISATION ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

LES ÉCO-ORGANISMES

Agréés par le ministère de la transition écologique, les éco-organismes prennent en charge, pour le compte de leurs adhérents, la fin de vie des équipements mis sur le marché dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

Les REP peuvent être :

- financières : l'éco-organisme participe au financement de la collecte, de la valorisation et du traitement des produits qui le concernent ;
- opérationnelles : l'éco-organisme prend en charge l'ensemble des opérations de collecte et de traitement des produits en fin de vie ;
- ou mixtes.

Grâce aux écotaxes perçues, les éco-organismes incitent à l'éco-conception et au développement de filières de valorisation et de traitements adaptés, ce qui se traduit pour le consommateur en dispositifs de collectes spécifiques pour ses déchets. Plusieurs dispositifs sont proposés par l'Eurométropole de Strasbourg : collectes en porte-à-porte, en apport volontaire ou en déchèterie.

Éco-organismes en contrat avec l'Eurométropole de Strasbourg

Déchet	Dispositif de collecte	Eco-organisme	Nature de la REP
Papiers, cartons, briques alimentaires, emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique	Bac jaune, sac de tri, conteneur d'apport volontaire, déchèteries	Citeo	Financière
Verres	Conteneur d'apport volontaire, déchèteries		
Déchets d'équipement électrique et électronique	Déchèteries Revendeurs (magasins spécialisés, grandes surfaces)	Ecosystem (via OCAD3E)	Mixte
Lampes et ampoules	Déchèterie de Breuschwickersheim	Ecosystem	Opérationnelle
Déchets d'éléments d'ameublement en bois, métal, plastique,...	Déchèteries	Eco-mobilier	Mixte
Déchets diffus spécifiques des ménages (peintures, solvants, acides, bases,...)	Déchèteries DDS	EcoDDS	Mixte
Textiles (vêtements, chaussures, maroquinerie, tissus)	Déchèteries Conteneurs Textiles	Eco TLC	Financière
Piles et accumulateurs	Déchèteries	Corepile	Opérationnelle

Dans le cadre de partenariats directs entre les metteurs sur le marché et les éco-organismes, d'autres points de collectes existent sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

- lampes, luminaires, D3E (grande distribution) ;
- médicaments non utilisés et Déchets d'activités de soins à risques infectieux (pharmacies) ;
- pneumatiques (garagistes) ;
- DEA (magasins d'ameublement).

LES PARTENAIRES OPÉRATIONNELS

Le traitement et la valorisation des déchets nécessitent des savoir-faire spécifiques adaptés à la nature des déchets collectés. C'est pourquoi, l'Eurométropole de Strasbourg travaille avec des partenaires spécialisés et agréés qui assurent la collecte, le réemploi, le traitement et la valorisation de vos déchets ainsi que la reprise des matériaux triés.

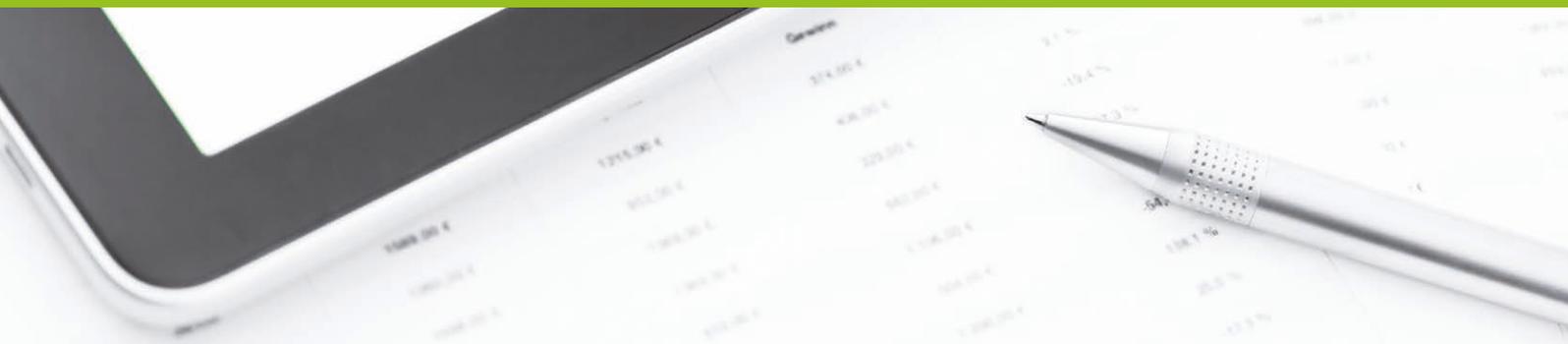
Collecte, réemploi, valorisation

Prestataire	Déchet	Prestation	Destination	Mode de gestion et période concernée
Sénerval 67100 Strasbourg Exploitant de l'UVE de Strasbourg	Déchets ménagers résiduels	Traitement	Incinération	Délégation de service public 2010 - 2030
Schroll 67100 Strasbourg (Centres de tri Altém, route du Rohrschollen, et Schroll, rue de Cherbourg - Strasbourg)	Emballages ménagers recyclables de collecte sélective	Collecte en conteneurs d'apport volontaire Tri des collectes sélectives	Recyclage	Marché public 2017 - 2020
Valterra 67100 Strasbourg Exploitant du centre de valorisation des déchets verts de l'Eurométropole de Strasbourg	Déchets verts	Traitement	Compostage	Marché public 2019 - 2022
Lingenheld 67203 Oberschaeffolsheim	Déchets verts	Traitement	Compostage	Marché public 2019 - 2022
Lingenheld 67203 Oberschaeffolsheim	Gravats	Traitement	Recyclage	Marché public 2019
Sarm 67100 Strasbourg	Gravats	Traitement	Recyclage	Marché public 2019
Sardi 67100 Strasbourg	Déchets ultimes	Conditionnement	Enfouissement	Marché public 2017 - 2020
Suez 67026 Strasbourg	Déchets diffus spécifiques des ménages	Accueil Conditionnement Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2018 - 2022
Envie 2E 67200 Strasbourg	Déchets diffus spécifiques des ménages	Accueil Conditionnement Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2018 - 2022
Grandidier 88330 Rehaingourt	Déchets diffus spécifiques et amiante (dépôts sauvages)	Collecte Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2017 - 2020
Alsadis 68703 Cernay	Déchets diffus spécifiques et amiante (dépôts sauvages)	Collecte Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2018 - 2022
Alsadis 68703 Cernay	Amiante (dépôts sauvages)	Collecte Traitement	Enfouissement	Marché public 2017 - 2020

Prestataire	Déchet	Prestation	Destination	Mode de gestion et période concernée
Schroll / Ritleng Revalorisation 67270 Rohr	Plâtre	Conditionnement	Recyclage	Marché public 2018 - 2022
Alpha recyclage 39100 Brevans	Pneus	Collecte et conditionnement	Recyclage	Marché public 2018 - 2020
Recycal 68150 Ribeauvillé	Verre	Collecte en conteneurs d'apport volontaire	Recyclage	Marché public 2019 - 2022
Chimirec Est 54450 Domjevin	Huiles moteur	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2019 - 2021
Diakonie Kork Epilepsiezentrum D- 77694 Kehl-Kork	Bouchons de liège	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2017 - 2020
Médecins du Monde/Est Argent 67000 Strasbourg	Radiographies	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2017 - 2020
Emmaüs (2 structures) 67200 Strasbourg 67450 Mundolsheim	Tous déchets hors déchets dangereux	Collecte Réemploi	Réemploi	Convention 2017 - 2020
Emmaüs 67450 Mundolsheim	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	Convention 05/16 – 05/2020
EBS Le Relais Est 68270 Wittenheim	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	Convention 05/16 – 05/2020
Horizon Amitié 67100 Strasbourg	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	Convention 05/16 – 05/2020
Vétis 67207 Niederhausbergen	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	Convention 05/16 – 05/2020
Suez 67026 Strasbourg	Déchets ménagers résiduels Déchets des collectes sélectives	Collecte en porte-à-porte Collecte en porte-à-porte, traitement (5 communes)	Incinération Recyclage	Marché public 2016 - 2020
Suez 67026 Strasbourg	Rotation des bennes	Collecte Traitement (5 communes)	Recyclage, valorisation et élimination	Marché public 2016 - 2020

Négoce et revente de matériaux

Prestataire	Déchet	Prestation	Destination	Mode de gestion et période concernée
Suez RV Nord Est 67300 Schiltigheim	Cartons et métaux issus du tri des collectes sélectives	Transport Négoce Traitement	Recyclage	Contrat de reprise 2018 - 2022
Schroll 67100 Strasbourg	Papiers issus du tri des collectes sélectives	Transport Négoce Traitement	Recyclage	Marché public 2017 - 2020
Semardel 91810 Vert-le-Grand	Plastiques issus du tri des collectes sélectives	Transport Négoce Traitement	Recyclage	Contrat de reprise 2018 - 2022
OI Manufacturing 69100 Villeurbanne	Verre	Traitement	Recyclage	Contrat de reprise 2018 - 2022
Métalifer 67100 Strasbourg	Métaux	Broyage Tri Vente	Recyclage	Contrat de cession 2019
Derichebourg – ESKA 67000 Strasbourg	Batteries	Collecte Broyage	Recyclage	Contrat de cession 2019
Grandidier 88330 Rechaincourt	Huiles alimentaires	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2019 - 2021



ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

Suite à la fusion par intégration de la Communauté de Communes « Les Châteaux » dans l'Eurométropole de Strasbourg le 1^{er} janvier 2017, deux modes de financement coexistent sur le territoire dans l'attente d'une harmonisation qui devra règlementairement être effective au plus tard le 1^{er} janvier 2022 :

- la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les communes d'Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen. La REOM est due par tous les usagers du service. Elle est calculée en fonction du service rendu par la collectivité ;
- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les 28 autres communes. La TEOM est basée sur la valeur locative cadastrale d'un bien foncier indépendamment des quantités de déchets produites.

Pour les déchets professionnels assimilables aux déchets ménagers, la Redevance Spéciale (RS) est déployée progressivement depuis 2013 en remplacement de la TEOM. La RS est calculée sur la base des volumes de déchets résiduels et recyclables collectés. Ce mode de facturation permet aux non-ménages de s'impliquer dans la gestion de leurs déchets en devenant acteurs de leur facture, notamment par la réduction des déchets ou par le geste de tri.

LES TAUX DE TEOM

Les taux d'imposition sont différenciés en fonction du type de collecte et du niveau de service rendu aux usagers. Deux zones ont ainsi été définies sur le territoire pour la TEOM :

• 1^{ère} Zone

Elle correspond aux 7 communes de plus de 10 000 habitants qui bénéficient de services adaptés en fonction du type d'habitat.

Le taux de taxe est de 11,71 % (inchangé depuis 2016).

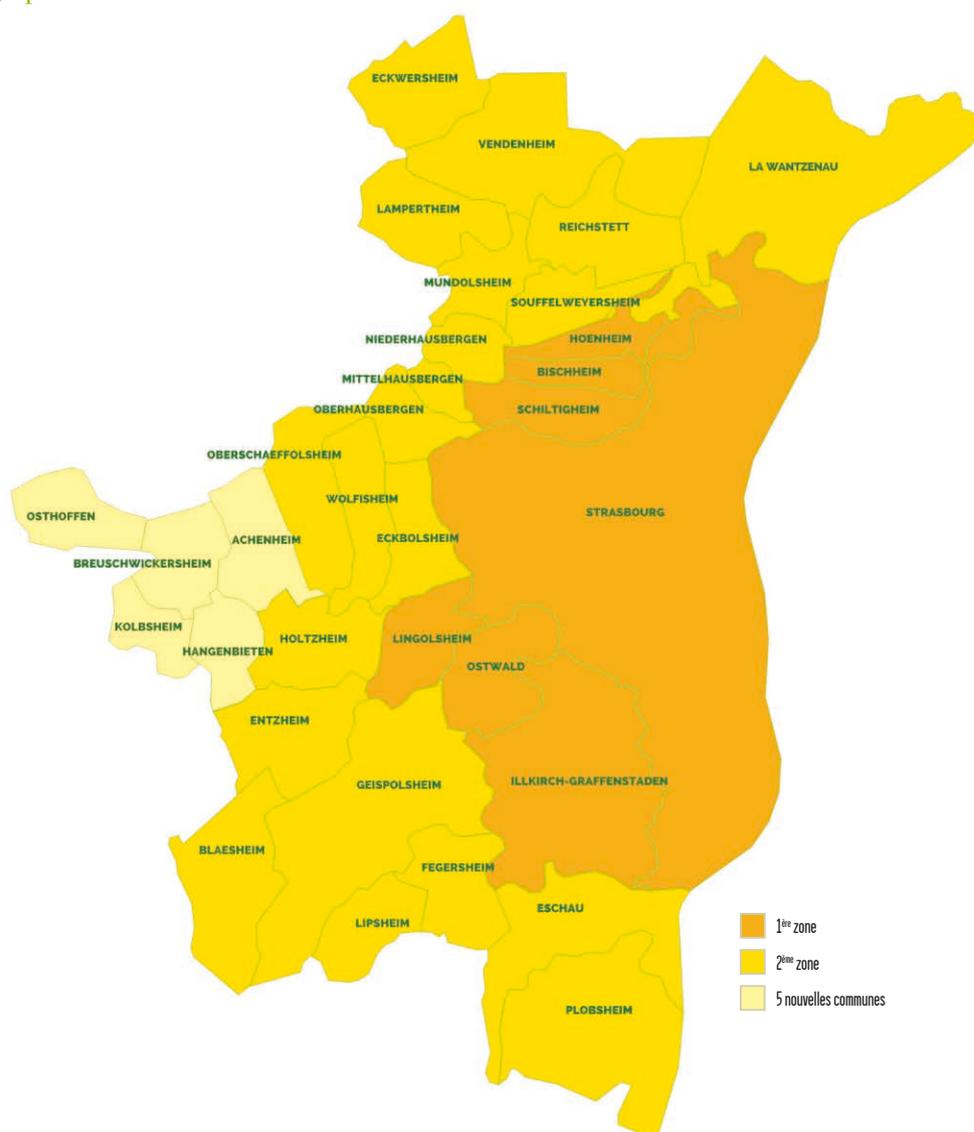
• 2^{ème} Zone

Elle correspond aux 21 communes de moins de 10 000 habitants desservies une fois par semaine pour les déchets ménagers résiduels. Les administrés doivent présenter leurs bacs en bordure de voie publique les jours de collecte.

La collecte sélective s'effectue en apport volontaire.

Le taux de taxe est de 6,19 % (inchangé depuis 2016).

Cartographie des zones de TEOM et de la zone REOM



MISE EN PLACE PROGRESSIVE DE LA REDEVANCE SPÉCIALE (RS) ET DE LA TARIFICATION INCITATIVE

La redevance spéciale est une facturation pour les déchets professionnels issus des activités publiques et privées basée sur le volume de déchets produits. Elle vient en remplacement de la TEOM et a pour but de responsabiliser les producteurs de déchets et de les encourager à la réduction et au tri de leurs déchets.

L'Eurométropole de Strasbourg l'a mise en place progressivement depuis 2013. Par mesure d'exemplarité, les établissements non soumis à la TEOM (administrations, établissements publics) ont été les premiers concernés. La généralisation à l'ensemble des professionnels a ensuite débuté en 2015.

La délibération du 25 janvier 2019 a acté la reprise du déploiement de la redevance spéciale dès 2020 et une finalisation en 2 ans pour les professionnels produisant plus de 770 litres de déchets par semaine, qui doivent passer de la TEOM à la RS selon un phasage géographique. Les 1000 sites concernés seront contactés individuellement.

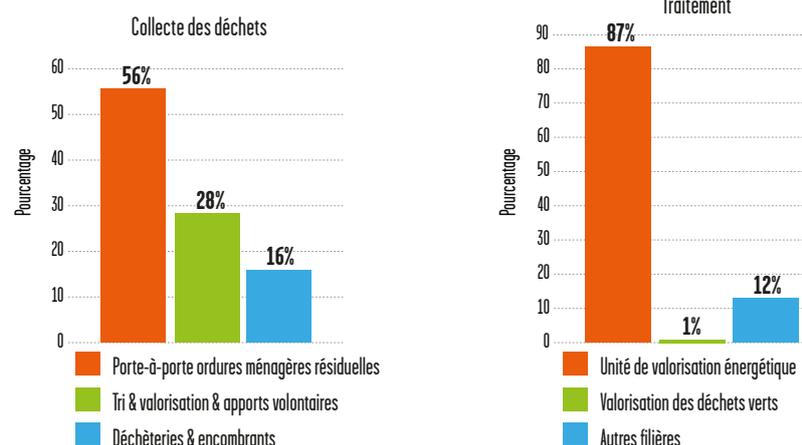
Afin d'aller plus loin et d'amener tous les usagers (ménages et non-ménages) à réduire et à mieux valoriser les déchets produits, une étude de faisabilité a été lancée fin 2017 concernant la mise en place d'une tarification incitative (liée au service rendu). La délibération du 25 janvier 2019 fixe des premières orientations en faveur d'une taxe incitative (TEOMi), calculée en fonction du volume des bacs de déchets. Ces orientations sont par ailleurs renforcées par le Plan Climat Air Énergie Territorial, adopté par la délibération du 18 décembre 2019.

BUDGET GÉNÉRAL - 28 COMMUNES SOUMISES À LA TEOM

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Avec une reprise progressive de l'activité de l'unité de valorisation énergétique à compter de juin, les dépenses de fonctionnement du Service Public de Gestion des Déchets s'évaluent à 76,3 M€ sur l'exercice 2019. Elles connaissent un retrait significatif de 25 % (- 19 M€) comparé à 2018, en raison de la baisse des dépenses exceptionnelles liées aux détournements de déchets (- 13 M€) et des provisions nécessaires pour faire face aux travaux de désamiantage (- 4,3 M€). Ces dépenses exceptionnelles ainsi que les coûts de fonctionnement du délégataire représentent 28 M€ en 2019. Les dépenses de ce vaste chantier de désamiantage se solderont à l'issue d'un avenant n°11 qui sera présenté en Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg en 2020. La prise en compte des amortissements liés aux 41 M€ de travaux de désamiantage sera effective à compter de l'exercice 2020.

Dépenses de fonctionnement



BILAN FINANCIER 2019 (EN €) - BUDGET GÉNÉRAL

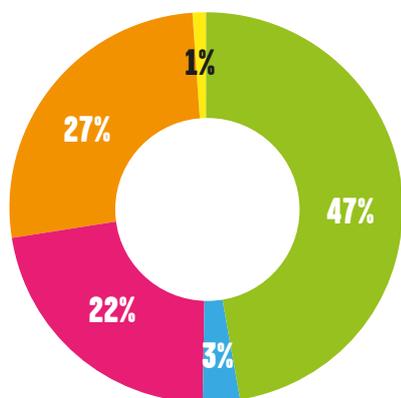
Dépenses de fonctionnement (en €)

COLLECTE		34 151 660	TRAITEMENT		42 157 419
Porte-à-porte Ordures Ménagères Résiduelles		19 200 270	Centre de Valorisation des Déchets Verts		615 336
Régie	Achats	365 466	Régie	Achats	16 124
	Véhicules et fluides	1 764 160		Véhicules et fluides	0
	Masse salariale & formation	12 555 408		Masse salariale & formation	81 396
Prestations externes		655 318	Prestations externes		436 911
Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0	Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0
Charges de structure		2 269 118	Charges de structure		71 903
Dotations aux amortissements		1 590 801	Dotations aux amortissements		9 002
Tri & Valorisation		9 509 458	Unité de valorisation énergétique		36 506 161
Régie	Achats	129 989	Régie	Achats	6 681
	Véhicules et fluides	790 334		Véhicules et fluides	0
	Masse salariale & formation	5 445 661		Masse salariale & formation	361 772
Prestations externes		1 219 600	Prestations externes		7 378 596
Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0	Impôts, taxes et charges exceptionnelles		24 636 186
Charges de structure		1 136 086	Charges de structure		3 639 213
Dotations aux amortissements		787 788	Dotations aux amortissements et provisions		483 713
Déchèteries & encombrants		5 441 932	Autres filières		5 035 921
Régie	Achats	137 553	Centre de tri		3 577 606
	Véhicules et fluides	756 473	Régie	Achats	1 174
	Masse salariale & formation	3 255 756		Véhicules et fluides	0
Prestations externes		370 838		Masse salariale & formation	70 765
Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0	Prestations externes		881 644
Charges de structure		617 833	Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0
Dotations aux amortissements		303 479	Charges de structure		504 732
			Dotations aux amortissements		0

TOTAL GÉNÉRAL

76 309 079 €

Recettes de ventes matière 2019



- Papier, carton et plastique
- Batterie et huile moteur
- Verre
- Métaux
- Cellulosiques et métaux

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Évaluées à 84 M€, les recettes de fonctionnement en 2019 diminuent de 15 % par rapport à celles de 2018 (- 15 M€).

La baisse est principalement liée à la forte diminution de la reprise sur provisions consacrée aux dépenses exceptionnelles de détournements des déchets et des charges du délégataire. Globalement ces produits exceptionnels sont en diminution de 15,1 M€.

Les soutiens des éco-organismes représentent 3,8 M€ en 2019 (soit -0,4 M€ par rapport à 2018), dont 90 % proviennent de CITEO, en charge de la valorisation des emballages ménagers.

Les ventes matières s'évaluent à 1,4 M€ en 2019. Elles régressent de 26 % (- 0,5 M€) entre les deux exercices, du fait de la chute de prix de reprise constatée sur les ventes de celluloses, de papiers-cartons, des plastiques et des métaux.

En parallèle, le produit fiscal généré par la TEOM représente 65 M€ en 2019. Il progresse de 2 % par rapport à 2018 (+ 1,2 M€), en raison notamment de la hausse des valeurs locatives cadastrales de 1,5 % décidée par l'Etat.

Recettes de fonctionnement 2019 (en €)

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	64 943 355
Prestations à des tiers	6 360 092
Abonnement & redevance pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux	6 067 254
Redevance des ordures incinérées	2 611
Redevances déchets verts	94 630
Prestations annexes	195 597
Redevance versée par fermier ou concessionnaire	125 000
Soutien Eco-Organismes	3 793 771
OCAD3E	194 569
CITEO	3 424 474
Eco-Mobilier	155 565
Eco-DDS	19 163
Ventes matière (HT)	1 430 546
Reprise sur provisions et amortissements	455 817
Produits exceptionnels	7 189 883
TOTAL GÉNÉRAL	84 298 465

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les investissements réalisés sur le budget général en 2019 se chiffrent à 18 M€.

Les travaux de désamiantage et de reconstruction de l'UVE se sont poursuivis en 2019 à hauteur de 13,6 M€. Par ailleurs, des travaux de mise en conformité ont été réalisés pour un montant de près de 3,8 M€.

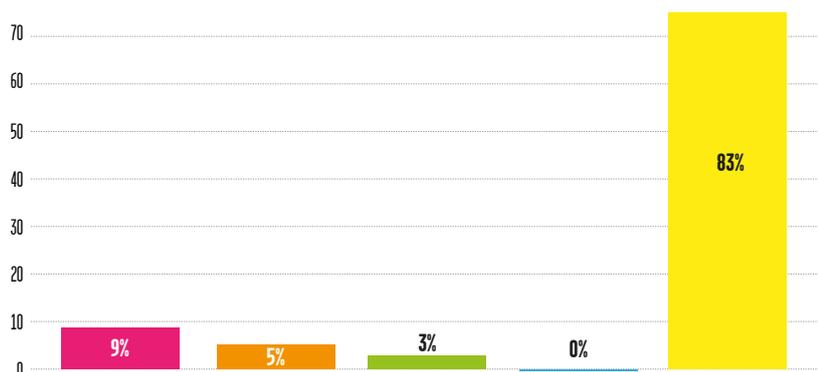
Une dotation de 2,5 M€ de soutien à l'investissement public local a été versée par l'Etat, sur les 5,5 M€ prévus sur la période 2017 à 2020.

Cette contribution vient en minoration de ces dépenses.

Grâce aux provisions constituées entre 2012 et 2018 au titre des investissements futurs, le montant total des investissements relatifs à l'UVE de 41 M€ est financé en totalité.

Les autres investissements représentent 3 M€, dont 1,4 M€ pour les véhicules et matériels nécessaires à la collecte, à la manutention et au transport de déchets, 948 k€ de bacs, 322 k€ de conteneurs enterrés, 405 k€ pour la fin des travaux de la déchèterie de la Vigie à Ostwald et l'extension et travaux de sécurisation de la déchèterie de Strasbourg-Kœnigshoffen.

Dépenses d'investissement par activité



- Porte-à-porte ordures ménagères résiduelles
- Tri & valorisation & apports volontaires
- Déchèteries & encombrants
- Valorisation des déchets verts
- Unité de valorisation énergétique

Dépenses d'investissement 2019 TTC (en €)

COLLECTE	3 051 520
Porte-à-porte Ordures Ménagères Résiduelles	1 654 945
Bacs poubelles	692 669
Conteneurs destinés à la valorisation des déchets	0
Acquisition de véhicules	944 713
Projet informatique RS - optimisation	8 070
Étude	0
Aménagements divers	9 492
Recettes subvention d'investissement	0
Tri & Valorisation	930 098
Bacs poubelles	256 193
Conteneurs destinés à la valorisation des déchets	322 563
Acquisition de véhicules	404 059
Étude	0
Projet informatique RS - optimisation	3 459
Aménagements divers	4 092
Recettes subvention d'investissement	-60 267
Déchèteries & encombrants	466 478
Aménagements divers	412 221
Acquisition de véhicules	54 257
Étude	0
Recettes subvention d'investissement	0
TRAITEMENT	14 860 785
Centre valorisation des Déchets Verts	4 336
Pont à bascule	0
Aménagements divers	4 336
Usine d'Incinération Ordures Ménagères	14 856 449
Travaux de désamiantage	13 643 692
Contrat de concession	0
Aménagements divers	3 763 972
Recettes subvention d'investissement	-2 551 215
Autres filières	0
Aménagement divers	0
TOTAL GÉNÉRAL	17 912 305

BUDGET ANNEXE - 5 COMMUNES SOUMISES À LA REOM (ACHENHEIM, BREUSCHWICKERSHEIM, HANGENBIETEN, KOLBSHEIM, OSTHOFFEN)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Évaluées à 796 k€ en 2019, les dépenses de fonctionnement du Service Public de Gestion des Déchets sont en hausse de 9 % par rapport à celles de 2018, notamment en raison d'un réajustement des clés de répartition de la masse salariale entre le budget général et le budget annexe.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement 2019 sont en hausse de 5 % par rapport à celles de 2018. Sur 827 k€ de recettes comptabilisées en 2019, 718 k€ correspondent aux produits issus de la REOM. Ils progressent de 19 % par rapport à 2018, année où des régularisations sur exercices antérieurs avaient été effectuées.

Les soutiens des éco-organismes représentent 109 k€, en baisse de 39 % par rapport à 2019, en raison de la chute de prix de reprise constatée sur les ventes de cellulosiques, de papiers-cartons, des plastiques et des métaux.

BILAN FINANCIER 2019 (EN €) - BUDGET ANNEXE

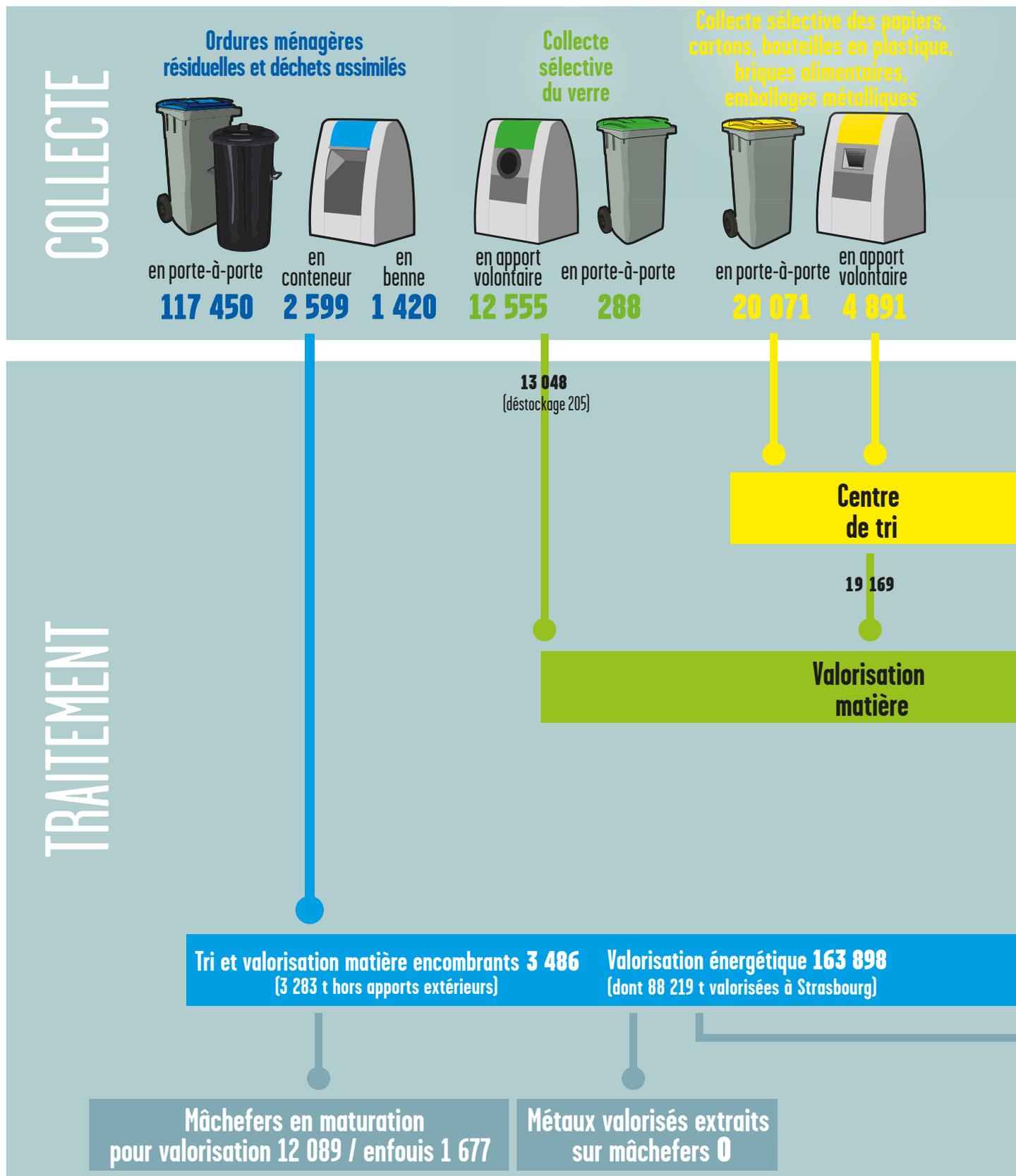
RECETTE DE FONCTIONNEMENT (EN €)		
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères		718 163
Soutiens des éco-organismes		109 235
Ventes diverses		109
Ventes de produits résiduels		0
Total		827 507

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN €)		
Régie :	Achats	3 309
	Masse salariale et formation	170 086
Prestations externes		565 677
Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0
Charges de structure		30 063
Dotations aux amortissements		26 922
Total		796 057

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS HT (EN €)		
Aquisition de matériel (bacs)		29 545
Aménagement (déchetterie)		1 169
Total		30 713

ANNÉE 2019 - DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS

296 237 T TRAITÉES DONT **221 476 T** COLLECTÉES PAR LE SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS



CHIFFRES EN TONNES

EN 2019, LE TAUX DE VALORISATION MATIÈRE SUR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EST DE 31,22 %, IL DIMINUE DE 1,3 % PAR RAPPORT À 2018 (31,62 %).

450,7 KG/HAB./AN DE DÉCHETS COLLECTÉS

